

LE PETIT FAVEROLLAIS



N° 37 | JANVIER 2025

WWW.FAVEROLLESSURCHER.FR

SOMMAIRE

Édito	3
État Civil	4
La Mairie à votre service	5
Les associations	6
Cyclo Faverolles-Montrichard	7
123 bouge	8
Le Club « Loisirs d'Automne »	9
Cantine Scolaire	10
L'APE	11
École	12
Flair et crocs	14
Club animations	15
Comité des Fêtes	17
MIZARA	18
Les Ribouldingues 41	19
Fête des voisins	20
Société communale de chasse	21
Saint Vincent	22
Bibliothèque	24
Association scientifique et technique	26
La stèle du Boulay	27
Le cinéma en plein air	28
Matinée éco-citoyenne	28
Castor	29
La ligne de démarcation	31
Recette : Soupe aux fanes de radis	46
Randonnée pédestre	46
Le SMIEEOM	47
Le SIAAM	49
Le SIAEP	50
Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	52
Communauté de communes Val de Cher Controis	54
Nouvel Espace du Cher	57
France Service	58
Site internet	58

Dossier spécial
la ligne de démarcation

Page 31

Membres de la Commission du Bulletin

Valérie LAUMONIER
Olivier RACAULT
Elisabeth AUGÉ
Jean-Yves MARTINEAU
Yvette MERCIER
Lionel MORIN



Merci aux annonceurs qui nous permettent
d'éditer ce bulletin à moindre coût.

Directeur de la publication Olivier RACAULT | Responsable de la Publication Yvette MERCIER
Rédaction du Bulletin La Commission Communale
Conception et réalisation | ISF Communication - 2, rue des Onze Arpents à 41000 BLOIS - 02 54 56 43 43
contact@isf-imprimerie.fr - www.isf-communication.fr

Édito



Le Maire,
Olivier Racault

Chères Faverolaises, Chers Faverollais,

L'année 2024 s'achève. Il est temps de partager avec vous nos projets et d'établir un bilan des actions et travaux entrepris par l'ensemble du Conseil, que je remercie pour son soutien, son engagement et surtout sa disponibilité.

En cette fin d'année, vous avez sûrement constaté que notre Mairie est en travaux. En effet, nous avons dû faire face dans l'urgence, à la sécurisation des corniches qui ont chuté dans la cour de récréation de notre école. L'usure des chéneaux ayant détérioré les pierres, nous avons dû revoir et reprogrammer nos projets afin de faire face à cet imprévu. C'est plus de 85174€ qui ont été engagés pour la réfection des pierres et le remplacement des zingueries. Le soutien

financier du département et de l'État nous a été d'un grand secours.

En parallèle de ces travaux, nous poursuivons la réfection des logements communaux et avons fait l'acquisition d'un bungalow et d'un four pour la salle du temps libre.

N'ayant plus d'emplacement sur les installations existantes, une part de notre budget a été consacrée à la mise en place au cimetière d'un nouveau colombarium, soit un budget de 56 000 €. La finalisation sera réalisée par les équipes de la commune.

L'année 2025 débutera par le recensement de la population de notre commune, du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Des agents recenseurs de notre commune passeront à votre domicile pour vous accompagner dans cette déclaration.

Je vous demande d'être attentifs et consciencieux dans votre déclaration. Les dotations de l'Etat étant corrélées aux effectifs, il

serait dommageable de se priver de financements dûs, alors que nos soutiens financiers fondent d'année en année.

À partir de la fin du mois de juin 2025, la salle des fêtes, dans son ensemble, ne sera plus disponible pour les associations ni à la location jusqu'à la fin d'année 2025.

Durant ces 6 mois, nous allons engager des travaux de rénovation importants pour les sanitaires, la petite salle et une mise aux normes de la cuisine. Mais pas d'inquiétude, nous travaillons avec les différentes associations afin de trouver des solutions de repli pour maintenir au mieux les activités de notre commune.

Parallèlement, nous travaillons sur le remplacement du chauffage électrique très énergivore de l'école, de la garderie, de la mairie, de la cantine et la bibliothèque. Les diverses études réalisées, nous orientent vers la mise en place de géothermie grâce à la proximité du parc. C'est un très gros projet et un engagement structurant pour les 30 prochaines années. Nous ne manquerons pas de vous informer des choix entérinés par votre conseil prochainement.

Un grand merci aux citoyens qui ont renouvelé l'action de nettoyage du cimetière et qui ont pu bénéficier des conseils du « Maître Composteur » que nous avons convié à l'issue de ces travaux.

Merci à nos associations qui animent notre commune tout au long de l'année, merci aux agents communaux qui œuvrent pour le bien de tous.

Sans oublier, un grand merci aux membres du Conseil Municipal qui travaillent et œuvrent pour le bon et bien vivre dans notre commune.

Les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année et une bonne santé pour 2025 !

Naissances

Louise, Annie GIMONNET	21 novembre 2023
Margaux, Annaïck, Evelyne AGENET	26 décembre 2023
Alexy, Vincent GATAUX	14 février
Arthur, Alexandre, Yeej Huab BORDILLAT	8 avril
Noah, Claude DEL VALLE	31 mai
Elie, Philippe, Hubert, Alain CHALOPIN SABOS	31 mai
Noah, René PÉTILLOT	18 juin
Gabin, Philippe, Jacky ARCHAMBAULT	18 septembre
Nilou PICCIN	18 novembre



Mariages

Loïc, Matahi DOS SANTOS PENIDA et Elise, Nadège GUERRY	1 ^{er} juin	Jean-Louis, Daniel BOISSEAU et Béatrice, Gabrielle MÉNICOT	10 août
Samuel, Julien AFONSO PIMENTEL et Wendy FERNANDES	22 juin	Stany, Gérard, Dominique HUBERT et Johanna, Jessica HABERT	31 août
Damien, Yves, Patrick CHESNEAU et Océane, Aurore FORET	28 juin	Michel, Christian, Guy LORILLOUX et Anabelle DOS REIS	14 septembre
Jordan, James, Manuel ROSARIO et Valentine, Marie, Julie DEFFAINS	5 juillet		

Décès

Colette, Jeanne KURTZ veuve JAVELLE	26 janvier
Edouard, Joseph PINON	29 janvier
Claude, René, Jules BEAUDOIN	29 janvier
Nicole, Brigitte MÉTIVIER	29 janvier
Nicole, Lucienne NAUROY	16 février
Christophe, Yvon, Michel LUBY	9 mars
Thérèse, Marie GUICHARDON veuve BOUSNINA	14 mai
Stéphane, Guy VIOU	31 mai
Jean-Michel, Marie, André MARTIN	30 juin
Danielle, Marie, Josèphe GAUTAUDIER épouse DECOUARD	27 août
Pascal, Pierre, Albert ABEILLON	14 septembre
Marie, Claude, Charlotte, Elise DOUARD épouse BLONDEAU	14 septembre
Joachim Marie DANET	12 novembre
Bruno ZANON	25 novembre
Alain, Marc, Armand MALENFANT	26 novembre



La Mairie à votre service



Tarifs Divers

Concessions Cimetière

Fixés à compter du 1^{er} janvier 2024, les nouveaux tarifs des concessions dans le cimetière communal ci-dessous :

- Concession trentenaire : 170 €
- Concession cinquantenaire : 210 €

Ces tarifs sont applicables à toutes les concessions établies depuis le 1^{er} janvier 2023, ainsi qu'à toutes les concessions dont le renouvellement sera demandé à partir du 1^{er} janvier 2023.

Concession Columbarium

1 200 € la case pour 30 ans destinée à recevoir de 1 à 4 urnes cinéraires.

ATTENTION

La Maison du Temps Libre ne sera plus disponible en raison des travaux du 22 juin 2025 au 31 décembre 2025.



Locations Maison du Temps Libre

Tarifs fixés à compter du 1^{er} janvier 2023.

	Commune	Hors Commune
Location grande salle		
Particuliers	270 €	380 €
Associations	GRATUIT	160 €
Location grande salle week-end		
Particuliers	320 €	470 €
Location petite salle		
Particuliers	60 €	110 €
Journée ou week-end		
Associations	GRATUIT	80 €
Location cuisine (sans vaisselle)		
	70 €	100 €
Vin d'honneur		
Grande salle	70 €	130 €
Petite salle	50 €	80 €
30 participants max.		

Toutes les actus

WWW.FAVEROLLESSURCHER.FR



Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9h00 à 17h30 sans interruption et le samedi de 9h00 à 12h00

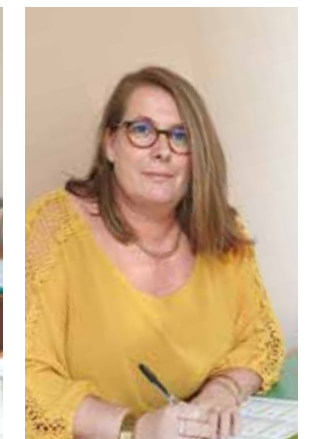
Fermé le mercredi

Tél. : 02 54 32 04 01

Email : mairie@faverollessurcher.fr

Secrétaire de mairie : Charlène CHESNEAU

Adjoint administratif : Valérie GABILLET



Les présidents des associations

Cyclo Tourisme Faveroles-Montrichard

M. Philippe MORIN // 02 54 32 71 33

Cantine scolaire

M. Jean-Claude COUTANT // 02 54 32 84 71

Comité des Fêtes

M^{me} Françoise THIERRY // 06 80 17 30 07

Loisirs d'Automne

M^{me} Bernadette BÉNARD // 02 54 32 12 08

Société de chasse

M. Arnaud COLAS // 02 54 32 74 14

Amicale Saint-Vincent

M. Jean-Michel VRILLON // 06 45 27 83 03

Club Animation Faveroles

M. Daniel DELMAIRE // 02 54 32 23 61

Mizara

M. Claude SIMIER // 06 70 80 22 43

Fêt'Arts

M^{me} Allison ORILLARD
02 18 09 13 71 // 06 46 74 57 92

École en Fête

M^{me} Déborah GLATIGNY // 06 78 98 03 35

Flair et Crocs

M. Philippe FOUGÈRES
02 54 32 87 19 // 06 65 70 16 86

Association Scientifique et Technique

M. Daniel DELMAIRE // 02 54 32 23 61

1 2 3 Bouges

M^{me} Florence CLAVEAU // 06 22 47 57 94

Association Cancervices

M^{me} Nicole FROMET
02 54 32 17 28 // 07 71 02 69 17

Doudoum'ba Origines

M^{me} Stéphanie PICAULT // 06 08 28 69 64

Ribouldingues

M. Christophe AUBERT // 07 89 02 57 88

Cyclo Faveroles-Montrichard

ORGANISATION DU CLUB

L'effectif du club se compose de 53 licenciés dont 16 féminines. Nous pratiquons essentiellement du cyclotourisme dans deux groupes de niveau, le dimanche matin, avec un départ devant la mairie de Montrichard et le mercredi après-midi, avec un départ au carrefour Montparnasse de Faveroles.



LES TEMPS FORTS POUR L'ANNÉE 2024

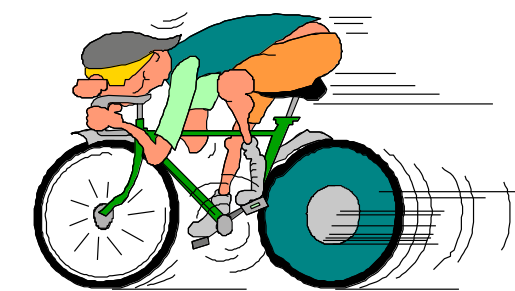
- **Le 23 mars** journée éducation routière pour les jeunes à Faveroles
- **Avril** encadrement des jeunes de l'école de Saint-Julien pour l'étoile cyclo
- **Les 31, 1^{er}, 2 juin** weekend à Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- **Le 23 juin** sortie de 130 km sur la journée avec restaurant à Loches
- **Le 30 juin** pique-nique dans le parc de Faveroles
- **Le 19 juillet** encadrement de la rando Le Cher à vélo à Saint-Georges
- **Du 3 au 8 septembre** séjour vélo à Corrençon en Vercors
- **Le 22 septembre** challenge du centre à Saint-Martin-Le-Beau

OBJECTIFS 2025

Participation au challenge du centre, séjour aux 4 vents en Auvergne, semaine fédérale à Orléans, le pique-nique, Les Alpes Mancelles.

Tous les membres du Cyclo Faveroles-Montrichard vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.

Remerciements à la commune pour le prêt de la salle et au comité des fêtes pour le matériel.



A GRANDS PAS
Accessoires de Mode Chaussures femmes - hommes - enfants
Ouvert du mardi au samedi : 9h30 - 12h30 / 15h - 19h
Dimanche : 10h - 12h
Centre commercial Montparnasse
41400 Faveroles-sur-Cher
Tél: 02.54.71.37.48

Ventes - Réparations - Mécanique - Tôlerie
Toutes Marques
Agent Montrichard
SAS Garage Arnaud CADON
39 route de St-Aignan
41400 FAVEROLLES / CHER
02.54.32.19.14

ligérienne granulats
Sables - Gravier - Matériaux de décoration
Particuliers - Entreprises
Livraisons toutes quantités - Vrac et Big Bags
Retrouvez-nous à Faveroles-sur-Cher, D 976
Tél : 02.47.32.26.03 - Fax : 02.47.44.67.98
www.ligerienne-granulats.com

RÉMI BACHELIER
Entretien de parcs et jardins
Vente de bois de chauffage
07 68 25 24 69
41400 Faveroles-sur-Cher
entreprise.remi.bachelier@gmail.com

CONCEPTION
CRÉATION
ENTRETIEN
Redonnez des couleurs à vos extérieurs
TESSIER PAYSAGE
02-54-32-53-87
ZA Clos de l'Azuré
41400 ST GEORGES SUR CHER
Web: tessierpaysage.com
tessierpaysage@gmail.com

D'Stock 41
SERVANTES D'ATELIER
CRICS
COMPRESSEURS
OUTILLAGES
COFFRETS
CLÉS A CHOC
CONSOMMABLES
GRAISSES
HUILES
NETTOYANTS
DÉGRIPPANTS
WWW.DSTOCK41.COM
30 RUE DU COMMANDANT JEAN-YVES COUSTEAU
37150 BLÉRÉ
07 83 80 23 24 DSTOCK41@GMAIL.COM

CONTACTS

Philippe MORIN
06 44 08 85 47 // 02 54 32 71 33
brighphil.morin@orange.fr



Sentier pieds nus et petit coin lecture...

123 bouge

Notre association remercie la municipalité pour le prêt de la salle du temps libre ce qui nous permet comme chaque année de pouvoir offrir aux enfants que nous accueillons de nombreuses activités de motricité et de développement.

Nous remercions également Yvette et Marie-Christine qui, pour le plus grand plaisir des petits et des grands,



nous offrent des moments de partage autour de lectures de livres, et de kamishibais. Nous vous souhaitons une belle année 2025.

M^{me} Claveau, présidente de l'association « 1, 2, 3 Bouge »



Découverte d'une ferme de lamas et d'alpagas, et d'une ferme pédagogique

Le Club « Loisirs d'Automne »

ACTIVITÉS DU CLUB

Tous les jeudis de 14h00 à 17h30 à la Salle du temps libre.

Vous sont offerts tous les jeux de cartes : belote, tarot et autres jeux.

Tricot, broderie, vannerie, etc., et goûter à 16h00.



BILAN DE NOS ACTIVITÉS 2024

Suite au décès de M. Jacky BENARD, son animateur, nous avons fermé la branche Philatélie.

Le 14 mars 2024

Repas du Club, toujours attendu et apprécié avec, comme d'habitude, une superbe ambiance !

Merci à nos petites mains et aux généreux donateurs pour les ouvrages réalisés ou donnés pour nos tombolas.

Le 27 mars 2024

Sortie à Chécy (spectacle avec pour thème l'Arménie).

24 septembre 2024

Spectacle à L'Extravagance, Cabaret à Tours, superbe journée à refaire !

PRÉVISIONS POUR 2025

→ **Assemblée générale**
le jeudi 30 janvier 2025 à 17 h 30

→ **Repas du Club**
Sortie prévue à Paris pour assister à l'enregistrement de l'émission télévisée TOUT LE MONDE VEUT PRENDRE SA PLACE



Grands remerciements à la Municipalité de FAVEROLLES SUR CHER pour la mise à disposition de la salle du Temps Libre pour nos activités.

Au regard de ce bref résumé de nos activités, si vous êtes intéressé(e)s, venez nous rejoindre, ne restez plus seul(e).

Vous serez bien accueilli(e) et aidez-nous à faire vivre notre Club. Merci d'avance.

La Présidente, M^{me} BENARD



Découvrez la Maison Partagée de Faverolles-sur-Cher

➔ 1 et 3 Chemin de la Ranchée - 41400 Faverolles-sur-Cher

Maisons partagées pour 8 personnes âgées avec auxiliaires de vie sur place 7J/7

Taille humaine

Accompagnement personnalisé

Repas faits maison

Liberté



agesetvie.com

0 801 07 08 09

Service & appel gratuits

PISCINE EG-41
Piscine Coque
Venez découvrir les nouveaux Spas et Saunas
365 rue du général de gaulle - 41400 Saint-Georges-sur-Cher
02 54 32 56 95 - www.piscineeg41.fr - piscineeg41@orange.fr

ATP
Terrassement public & particulier
PIVRON ALEXANDRE
26 rte de chavigny
41400 FAVEROLLES-SUR-CHER
atp41.terrassement@gmail.com
06 88 06 55 53

Cantine Scolaire

LE BUREAU

Président d'honneur : Olivier RACAULT

Président : Jean-Claude COUTANT

Secrétaire : Julie CHANCLUD

Trésorière : Hélène ARCHAMBAULT



Notre cantine rassemble une moyenne de 82 enfants sur les 140 jours d'école de l'année scolaire.

Les deux services, pour les classes de maternelles et celles des primaires sont réitérés encore cette année :

1^{er} service : de 11H45 à 12H20 pour les petits

2^{ème} service : de 12H15 à 13H00 pour les grands

Tous, nous constatons les prix élevés pour se nourrir quotidiennement et malheureusement notre cantine n'y échappe pas.

Il est compliqué d'essayer de garder le cap pour minorer au mieux les dépenses.

À cela, s'ajoutent les divers frais génériques qui ont à nouveau augmenté, telles que les assurances obligatoires.

Cependant, le prix des repas demandé aux familles, est fixé à 3,65 €. Le déficit étant pris en charge par notre commune comme depuis quelques années.

Force est de constater qu'il est encore difficile de récupérer les sommes dues. Des solutions sont toujours à l'étude pour réduire ces aléas qui fragilisent ce service.

Nous remercions toutes les personnes, qui de près ou de loin, contribuent au maintien et au bon fonctionnement de la cantine.



L'APE

en fête de l'école

L'APE est une association fondée sur le volontariat des parents d'élèves dont l'objectif est de collecter des fonds afin d'apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des enseignants.

LES OBJECTIFS DE CETTE ANNÉE

- Aider à financer le projet cirque de l'école qui se déroulera sur une semaine en mai 2025.
- Participer aux petites sorties de nos enfants.
- Réaménager la cour des grands.
- Faire participer tous les habitants de la commune avec distributions de flyers dans les boîtes aux lettres et à remettre à la Mairie.

À votre écoute

apeenfete41400@hotmail.com

Facebook : Ape Ecole en Fete

L'équipe de l'APE vous remercie de votre investissement.



BILAN DE L'ANNEE 2023-2024 UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÈNEMENTS

Cette année encore, les nombreuses actions mises en place par l'association ont permis aux enfants de pouvoir profiter de nombreuses activités et sorties pédagogiques tout au long de l'année et d'offrir à la fête de l'école un chèque de 2 500€ pour aider à financer le gros projet 2025 : le cirque.

Rétrospectives des actions menées : vente de crêpes au marché de Noël, les tombolas, le carnaval et la fête de l'école sur le thème des Jeux Olympiques !

LE BUREAU SE RENOUVELLE ÉGALEMENT...

Nous remercions chaleureusement Vanessa Juttin et son équipe pour tout le travail effectué pendant ces quelques années. Un nouveau bureau élu le 4 octobre 2024 poursuit l'aventure :

Présidente : M^{me} Glatigny Déborah

Vice-Présidente : M^{me} Scellier Marion

Trésorière : M^{me} Hamon Mélissa et son adjointe M^{me} Chalopin Anna

Secrétaire : M^{me} Afonso Pimentel Wendy et son adjointe M^{me} Bouton Emilie

Sans l'APE et la participation des familles et des habitants de la commune, une participation financière des parents serait nécessaire pour chaque projet de l'école. Aidez nous à pérenniser ces manifestations qui feront de très bons souvenirs à nos enfants !



À VOS AGENDAS !

- **Mi janvier/Février** Tombola de la galette des rois
- **Février** Vente de charcuterie pour accompagner nos raclettes !
- **23 mars** Carnaval - Que la fête commence !
- **Mars/Avril** Vente de fleurs pour accueillir le Printemps
- **27 avril** Dimanche en Fête en partenariat avec la Mairie
- **16 mai** Spectacle du cirque de tous les enfants de l'école
- **21 Juin** Fête de l'école avec kermesse



École

Sortie à Terra Botanica

Cette année, toutes les classes de l'école, de la grande section au CM2, sont allées à Angers passer une journée au parc Terra Botanica.

Les plus petits ont participé à un atelier pédagogique sur l'écosystème de la mare. Ils ont pêché à l'épuisette puis classé les animaux recueillis par famille.

Les plus grands ont travaillé autour du thème du jardin sans eau. Les élèves ont observé les plantes adaptées au changement climatique.

La visite libre du parc a permis de profiter des différents lieux et attractions (la serre tropicale à papillons, les plantes carnivores, la forêt des géants, les divers écosystèmes des végétaux...).

Le pique-nique, les parcours dans les arbres et l'arrosage par le « mammouth » ont été des moments très appréciés par les enfants.

Nous remercions les parents accompagnateurs, ainsi que la mairie et l'APE pour leur soutien tout au long de l'année.

Atelier pédagogique

L'écosystème de la mare avec observation de la faune et de la flore



Le pique-nique !



Belle balade en barque



Visite de la serre aux papillons



Parcours ludique dans la forêt du Géant !



Sortie au Zoo de Beauval



Mardi 18 juin, les enfants de petite et moyenne section se sont rendus au zoo de Beauval.

Le matin, ils ont participé à un atelier pédagogique « L'éveil des sens ». Afin de vivre un véritable voyage sensoriel, les élèves ont été plongés dans l'ambiance d'un bivouac africain reconstitué. Autour d'un feu de camp, ils ont découvert la biodiversité de ce milieu particulier, en utilisant tour à tour le sens de l'odorat, de la vue, de l'ouïe, du goût et du toucher.



Puis, ils ont assisté au spectacle L'Odysée des Lions de Mer, un moment magique pour apprendre à protéger l'environnement.



Après un bon pique-nique, les enfants ont profité de l'aire de jeux avant d'être répartis en petits groupes.



L'après-midi s'est poursuivie par une visite du parc en s'arrêtant devant les pandas, les girafes mais aussi les grands fauves, les oiseaux, et de nombreux autres animaux.



C'est bien fatigués mais très heureux que nous avons ensuite rejoint l'école !



Un grand merci aux parents qui nous ont accompagnés.





Flair et crocs

BUREAU

Président • Philippe FOUGÈRES

Vice-Président • Bernard DÏNET

Secrétaire-Trésorière • Françoise VAN WONTERGHEM

Membres Comité

Martine FOUGÈRES, Timothée COUTON, Carine BOURCIER

Contact

06 64 70 16 86 • 06 87 82 97 63

Terrain d'entraînement

Le Vieux Cher - 41400 Faverolles-sur-Cher
Pistage • Campagne • Ring
Obéissance • Agility détente

Ouverture : samedi à 14h30



MANIFESTATIONS 2025

Les 22 et 23 mars 2025

sur le terrain du Club Concours National d'OBÉISSANCE

Les 10 et 11 mai 2025

Concours National de RING sur le terrain du Club

06 64 70 16 86 • 06 87 82 97 63
www.flair-et-crocs-faverolles.com

LES MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE 2024

→ Le week-end des 23 et 24 mars 2024 : **Concours National d'Obéissance sur le terrain du Club** à Faverolles jugé par Alain PAIN qui a départagé 29 concurrents toutes classes confondues du Brevet à la classe 3.

Lors de ce concours 3 chiens du club se sont présentés au BREVET (Toscane, Berger Belge Malinois à Delphine RION - Ozzy, Berger Belge Malinois à Timothée COUTON et Toscan, Berger Allemand à Annie PAGÈS) et trois autres ont évolué en classe 1 (PV, Berger Allemand à Philippe FOUGÈRES - Nina, Beauceron à Bernard DÏNET et Pythagore, Border Collie à Emmanuelle DRIARD. L'Obéissance est une discipline très pointue de la Cynophilie Française et il devient très difficile d'avoir des concurrents de haut niveau.

→ Les 4 et 5 mai 2024 s'est déroulé le 7^e concours **National en Ring** sur le terrain du Club auquel ont participé 25 concurrents. Durant ce concours 1 chien du club s'est présenté en échelon 1 : **Shiro**, Berger Allemand à **Sandra GONDRIY**.

Ce concours était jugé par Jean-Pierre POÏRIER, Lenny BORKOWSKI et David MÏLETIC officiaient en qualité d'assistants.

→ Les 15, 16 et 17 novembre 2024. Cette année notre concours de Pistage Français, a réuni 47 chiens qui ont été départagés par trois juges : Bernard RIGAUD de Loire Atlantique, Alain CHIALI des deux Sèvres et Didier CHAUMILLON du Poitou. Certaines épreuves se sont déroulées sur les terres agricoles

d'Angé ainsi que sur des terrains route d'Orbigny. Une autre partie des épreuves se trouvait sur des terres agricoles à Noyers sur Cher et Saint Aignan. Plusieurs chiens du club y participaient :

- **TOSCANE**, Berger Belge Malinois à **Delphine RION** a obtenu son BREVET
- **SHIRO**, Berger Allemand à **Sandra GONDRIY** a obtenu son BREVET et s'est présenté en échelon 1 et termine 5^e Excellent
- **TOSCAN**, Berger Allemand à **Annie PAGÈS** s'est présenté en échelon 1 et termine 1^{er} Excellent
- **NINA**, Beauceron à **Bernard DÏNET** s'est présenté en échelon 1 et termine 14^e
- **TAG**, Berger Allemand à **Stéphane MAÏNGOT** s'est présenté en échelon 2 et termine 2^{ème} Excellent
- **PV**, Berger Allemand à **Philippe FOUGÈRES** s'est présenté en échelon 3 et termine 12^e Excellent

Après **PV** des Légendaires Vanova, Berger Allemand à **Philippe FOUGÈRES** qui s'est sélectionné en 2023 pour le Grand Prix de France de Pistage Français en échelon 2, cette année c'est **TAG** des Eclairs de Fureur, Berger Allemand à **Stéphane MAÏNGOT** qui a participé au Grand Prix de Pistage Français en échelon 1.

Ils terminent tous les deux **VICE-CHAMPIONS** sur la seconde marche du Podium.



NOS PEÏNES

Une pensée toute particulière pour **Jak** le Sharpei de **Sabrina HENRY** qui est parti le 4 mai 2024. Il pratiquait l'Obéissance en classe 1. Il allait avoir 10 ans.

Une autre disparition, celle de **Koda**, le Border Collie de **Emma DRIARD**. Il pratiquait l'Obéissance en classe 2. Il avait 13 ans.



Club animations

Venez nous rejoindre pour vous changer les idées et faire du sport !

Restez en forme en faisant de la gymnastique d'entretien avec nous le mardi matin et le jeudi soir.

Cela fait 37 ans que le club réunit une cinquantaine d'adhérentes et d'adhérents du canton autour de la gymnastique d'entretien !

Jean Claude notre professeur vous entrainera vers une multitude de mouvements pour vous renforcer progressivement et en douceur, vous travaillerez la respiration et la souplesse des articulations.



Vous ferez cela toute cette saison, dans la salle des fêtes de Faverolles-sur-Cher, mise à disposition gracieusement par la municipalité !

Le mardi et le jeudi, vous serez ainsi plongés dans l'ambiance d'un groupe sympathique, cela vous aidera à reprendre l'entraînement physique, vous prendrez énormément de plaisir à retrouver ou à conserver la FORME.

Notre projet cette année c'est l'organisation d'une petite balade en Auvergne dans le massif du Sancy. Aussi à partir du mois d'avril, comme chaque année, des petites sorties plein air seront organisées nous vous communiquerons les dates de celles-ci.

Le président Daniel Delmaire



Vous retrouvez **Jean-Claude** pour ses cours

Du mardi matin de 9H15 à 10H15

Du jeudi soir de 19H30 à 20H30





POMPES FUNÈBRES MARBRERIE
CHAMBRE FUNÉRAIRE

FORGET



Organisations complètes d'obsèques
Monuments, caveaux
Contrats d'obsèques
Fleurs artificielles

MONTRICHARD

12 Avenue de la gare
41400 MONTRICHARD
Tel : 02 54 32 29 77
Fax : 02 54 32 38 56
pompes-funebres-forget@orange.fr

BLERE

1 rue Regains
37150 BLERE
Tel : 02 47 23 00 33
Fax : 02 47 23 88 20
pompes-funebres-forget@orange.fr

Le comité des fêtes

Revue des manifestations 2024

→ 8 mars 2024

Assemblée Générale avec élection du bureau :
Présidente : Thierry Françoise
• Vice-Présidente : Congneter Véronique
• Trésorière : Girault Martine
• Secrétaire : Bénard Nadine
• Secrétaire Adjoint : Volckaert Christophe

→ Loto du 12 mai 2024

150 Participants, de nombreux lots, bonne ambiance

→ Cinéma plein air du 12 juillet 2024

En partenariat avec la commune, succès avec la petite restauration.

→ Brocante le 18 août 2024

120 Emplacements, le soleil était au rendez-vous et restauration appréciée.

→ Loto du 3 novembre 2024

153 participants. Bon après-midi.

→ Colis et Goûter du 7 décembre 2024

Distribution des Colis de Noël le matin par les membres du conseil municipal ainsi que ceux du comité des Fêtes. Le comité des Fêtes, la Municipalité ainsi que Carrefour participent financièrement à ce colis. Goûter à partir de 14H pour les personnes âgées.



À NOTER !

En 2025

- 17 janvier • Présentation des Vœux du Comité
- 18 mai • Loto
- 17 août • Brocante
- 9 novembre • Loto (annulé cause travaux de la salle des Fêtes)
- 6 décembre • Distribution des Colis de Noël le matin. Pour le goûter (annulé cause des travaux de la salle des Fêtes)



Une partie des bénéfices de nos manifestations est reversée à la coopérative scolaire. Les membres du bureau remercient tous les bénévoles qui participent à nos manifestations. Toute personne souhaitant s'intégrer dans notre association sera la bienvenue. N'hésitez pas à vous adresser à la présidente.

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2025.

La Présidente, Thierry Françoise



L'association MIZARA

Voyage à Madagascar du 3 au 24 novembre 2024

CONSTAT ACTUEL

De 1970 à 2024, l'évolution de la population est passée de 6,6 millions à 31 millions. A titre de comparaison, si la France avait connu la même progression, nous serions aujourd'hui 243 millions d'habitants.

Tananarive compte aujourd'hui 3 millions d'habitants alors qu'à l'origine, cette ville était conçue pour quelques centaines de milliers.

La population est très jeune et ce pays manque de structures. Les écoles sont surchargées avec en moyenne 60 à 70 élèves par classe, voire jusqu'à 120. On observe de longues files d'écopliers sur le bord des routes mais tous les enfants ne peuvent être scolarisés.

Le changement climatique se fait très fortement sentir, la saison des pluies arrive avec un mois de retard, le vent et la sécheresse prenant le relais. De ce fait, la productivité en fruits et légumes... diminue beaucoup. A ce phénomène climatique s'ajoute le pillage de toutes ces richesses agricoles et alimentaires.

Depuis notre dernier voyage nous avons découvert des améliorations telles que des constructions de logements, d'usines, ainsi que des rénovations de l'habitat individuel et de quelques routes. Le développement du compostage, l'amélioration de la propreté des villes ont aussi été observés sachant que le plastique reste omniprésent en raison du manque de tri.

L'alimentation en eau est insuffisante tant dans les villes que dans les campagnes. Elle est toujours transportée dans des bidons jaunes présents un peu partout.



TRAVAUX SOUTENUS PAR L'ASSOCIATION

- Fabrication du charbon de bois écologique à partir de déchets végétaux ;
- Productions maraîchères pour diversifier l'alimentation dans les écoles et les zones à population défavorisées avec l'apport et la production de semences ;
- Production de miel ;
- Apport des premiers animaux pour le développement de l'élevage de poules, de canards et de cochons ;
- Pour la permaculture, réutilisation des déchets végétaux, des cartons et autres produits compostables ;
- Études sur le changement climatique et ses inconvénients ;
- Participation à l'évolution du dispensaire (apport de médicaments, de lunettes et autres) ;
- Nous donnons aux malgaches les moyens de se prendre en charge et de préparer leur avenir.

Une grande partie des habitants qui vit avec 1 euro par jour, ne prend qu'un repas quotidien. Ce revenu très faible retient aussi sur la scolarisation des enfants dont les parents ne peuvent payer les écolages. Ce qui impacte aussi l'apprentissage du français.

QUELQUES VISITES POUR MIEUX CONNAÎTRE CE PAYS

- Une entreprise viticole installée avant la décolonisation avec des cépages de Bordeaux ville d'origine de la famille ;
- Une école d'agriculture destinée aux jeunes volontaires issus de familles défavorisées et d'agriculteurs. Des formations de séminaristes intéressés par l'agriculture sont aussi mises en place. Les écoles développent des idées de riziculture et de cultures potagères pour la cantine et les habitants, le surplus est vendu sur le bord de la route avec la participation de tous ;
- Un élevage mis en place chez les habitants sans ressources pour assurer leur autonomie alimentaire et financière ;
- Quelques visites touristiques de détente nous ont aussi permis de découvrir les richesses culturelles de Madagascar ;
- Les villes visitées : Tananarive, Ranomafana, Ambalavo, Fianarantsoa, Ambositra, Antsirabe, Fort Dauphin, mais aussi le club de rugby (les enfants de l'ovale) qui a gagné le trophée Rugby cup à Pontlevoy avec ses deux marraines Monique et Nirina.

Sur les routes de l'impossible, on ne compte pas en kilomètres mais en heures : 4 heures sont nécessaires pour parcourir 50 km.

Les ribouldingues 41

Un marché de Noël a été organisé pour la deuxième année à Faverolles sur Cher. Malheureusement, aucune suite n'était envisagée pour 2024, au grand dam de certains exposants.

M. AUBERT Christophe, qui a œuvré sur les précédentes manifestations en tant que coordinateur, a donc décidé de reprendre le flambeau à son compte avec l'aide de son épouse Catherine, et d'un voisin, M. SALIN Thierry, il crée l'association (Les ribouldingues 41) en mars 2024.

Objectif principal : promouvoir l'artisanat local et régional au travers d'un événement festif et convivial, tout en récoltant des fonds via des

tombolas pour soutenir des actions locales comme l'APE de Faverolles-sur-Cher...

Pour la première édition de ce nouveau marché de Noël, l'association, avec le soutien de la mairie de Faverolles-sur-Cher met les petits plats dans les grands.

Nouvelle organisation, nouveaux stands, nouvelles décorations, 2 tombolas participatives (nombreux lots offerts par les exposants et l'association), et pour la première fois, ouverture d'un stand publicitaire pour soutenir l'association dans ses projets futurs (principalement de l'investissement dans du matériel).



plaquiste / aménagement intérieur

menuiserie BOIS / PVC / ALU

aménagement comble carrelage réalisation salle de bain
isolation faïence parquet menuiserie en neuf ou rénovation

RGE ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

SARL LEGOUT

mail / legoutsarl41@gmail.com **07 87 02 48 82**

site / www.sarl-legout.fr

SARL Legout **41400 FAVEROLLES SUR CHER**

Fête des voisins 2024

« La Testuère »



(Merci à Yves Montant pour l'inspiration)

Dans la route des Granges quand vient midi,
les cow-boys de la fête des voisins sont réunis
près du feu, sous la toile et les petits plats
C'est la fête, c'est même un gala
et leur chant, plein d'amour et de désir
Dans le vent porte au loin des souvenirs.
Ils sont de la Testuère ou des Granges
Ils viennent même de plus loin
Il faut les voir le jour de cette fête
Chanter, jouer, s'amuser, plaisanter, blaguer, rire et
tout cela dans une ambiance de fête.

Jeunes, anciens, nouveaux, tous ont déjà pris rendez-vous pour l'année prochaine et un nouveau thème.

TAXIS GODARD
TAXI
06 32 99 79 56
FAVEROLLES SUR CHER
ADS : Pouillé et Mareuil sur Cher

Société communale de chasse

La **Société de chasse** de notre commune a passé un début de **saison stable**, avec un maintien satisfaisant du petit gibier. Nos adhérents font preuve d'un **excellent comportement** dans l'exercice de leur passion pour la chasse.

Il est à souligner que tous les chasseurs de l'association communale ont suivi le **stage de sécurité**, ce qui garantit des pratiques de chasse sûres et responsables. De plus, **la société interdit le tir à la carabine**, qu'elle juge trop dangereux.

Concernant les distances par rapport aux habitations, nous avons contacté la fédération du Loir et Cher. Actuellement, **il n'existe pas de réglementation précise sur ces distances**. Nous devons être postés sur la parcelle pour laquelle nous avons l'autorisation et non sur la voie publique. Il est important de rappeler **que le tir en direction, à travers ou au-dessus des habitations est strictement interdit**, quel que soit le mode de chasse. Pour une bonne relation, nous nous efforçons également de nous éloigner au mieux des habitations.

Nous organisons des battues aux nuisibles et nous constatons que cette population reste stable. Cependant, de nombreux chats loin des habitations se retrouvent à l'état sauvage et deviennent de gros prédateurs lors de la reproduction.

Nous souhaitons attirer l'attention sur le manque de civisme de certaines personnes qui déchargent des ordures et des déchets verts dans la nature. **Respectons notre environnement et la faune qui l'habite.**

Un grand merci à tous ceux qui s'investissent pour le bon fonctionnement de notre société et pour maintenir une ambiance conviviale.

Respectons-nous les uns les autres.



Bonne année
de chasse à tous

LE BUREAU

Président M. COLAS Arnaud

Vice-Président M. PERREAU Thierry

Trésorier M. LAUMONIER Philippe

Secrétaire M. COLAS Martin

Membres M. LUCAS Rémi • M. QUINCAY Jean-Marc • M. LECOUR Ludovic



À NOTER !

Samedi 15 mars 2025
**SOIRÉE FESTIVE
OUVERTE À TOUS !**

→ Pensez à réserver avant le 5 mars 2025

→ **02 54 32 74 14**

Saint Vincent

FÊTE DE LA VIGNE ET DU VIN



Le 17 février, 160 personnes se réunissaient dans la salle des fêtes pour une soirée festive autour du thème du vin avec au menu, une salade vigneronne, un bœuf bourguignon, une fromagée et comme dessert une tarte vigneronne, le tout accompagné de vins du terroir.

La soirée a débuté par un jeu où chacun avait la possibilité de tester ses connaissances sur le monde de la vigne et du vin.

S'en est suivi un karaoké au cours duquel de nombreux artistes en devenir ont pu se défouler et enfin révéler leur talent, moment très convivial et festif, qui, nous le croyons, a été très apprécié de tous !

La traditionnelle tombola a permis à quelques uns de regarnir (un peu) leur cave.

Puis vint le moment, peut-être un peu court, de danser et d'éliminer les calories prises quelque temps auparavant.

Cette sympathique soirée n'aurait pu avoir lieu sans l'aide des bénévoles du Comité des fêtes, qu'ils en soient, une nouvelle fois, remerciés.

Les bénéfices de cette manifestation, soit 1200 €, ont été entièrement reversés à la coopérative scolaire de l'école de Faverolles-sur-Cher.

Merci à tous les participants !

TRUCS, ASTUCES ET AUTRES ANECDOTES...

Pour rafraîchir rapidement une bouteille, rajouter dans votre seau à glace du gros sel.

Celui-ci, au contact des glaçons, abaissera plus rapidement la température. Pour conserver une bouteille de champagne (ou crémant de Touraine), oubliez la petite cuillère en argent dans le goulot, inefficace, le bouchon hermétique ne tiendra pas plus longtemps que deux jours !

Le meilleur moyen est de finir la bouteille... sitôt après ouverture !

Selon certains chercheurs de l'université de Florence, le vin boosterait la libido... en effet certaines substances augmenteraient le débit sanguin et par conséquent le désir.

On comprend mieux la volonté de certains de participer à la recherche scientifique !



LE VIN AU MOYEN-ÂGE

Après la chute de l'empire romain, la viticulture demeure un symbole social majeur.

Personnage premier des cités du moyen-âge, l'évêque s'impose alors comme le plus important des viticulteurs. C'est ainsi que l'évêque Saint Germain fait planter des vignes sur Paris et que Théotolon, évêque de Tours, crée un vignoble à St Julien qui sera géré par l'abbaye du même nom et les exemples sont nombreux en France, à cette époque.

Ces vins servent à la messe mais pas que, puisque c'est à l'évêque que revenait l'honneur d'accueillir les personnalités auxquelles on réservait les meilleurs vins. De cette coutume viendrait le nom de « vin d'honneur ».

Si les évêques sont à l'origine de nombreux vignobles, on doit beaucoup aux moines quant à leur entretien et leur développement qualitatif. Le roi de France offrit aux bénédictins de Tours les terres de Chablis qui furent rachetées par les cisterciens, ces derniers rejoignent du duc de Bourgogne les terres de Meursault, puis achetèrent des terroirs comme Romanée, Montrachet, Vosnes, Pommard, Volnay, Corton...

Les seigneurs de l'époque ne veulent pas être en reste et plantent à leur tour, auprès de leurs châteaux et demeures beaucoup de vignes car le (bon) vin est source de puissance et de bon goût.

C'est ainsi que dans la région de Bordeaux, un quart de la population a un métier en relation avec la

vigne et le vin, et à la fin du moyen âge une partie de la production est exportée vers l'Angleterre.

Afin qu'ils puissent écouler leurs stocks, le roi accorde aux seigneurs le droit de banvin*, ce qui permettait à ces derniers d'écouler

leurs stocks avant les autres producteurs. Les seigneurs possédaient les pressoirs que les vigneronns avaient le droit d'utiliser moyennant une redevance qui s'appelait « banalité ».

À Paris, à la chute de l'empire romain, la vigne déjà bien présente, passe sous le contrôle des moines. Au Xème siècle, l'abbaye St Denis exploite les vignes de Montmorency, Suresnes, Argenteuil, Vanves, Issy... Le roi, quant à lui, est propriétaire des vignes de l'île de la cité et de la montagne Ste Geneviève et les seigneurs se partagent Montmartre, Chaillot, Auteuil, Charonne...

Au XIIIème siècle, Saint Louis décide de vendre son vin et de ce fait, les autres vins produits dans la capitale sont bannis ! S'ensuit alors un commerce d'exportation des vins parisiens très prisés à l'extérieur du pays, le commerce fluvial, très important à l'époque favorisant ce type de transactions.

L'augmentation de la population parisienne, et par conséquent de la demande, va avoir pour résultat la plantation de cépages productifs mais gustativement moins bons. Le nombre de tavernes (4000) explose en même temps que la démographie qui passe de 150000 habitants en 1500 à 300000 en 1560.

La consommation de vin devient tout à la fois boisson, prescription médicale, ingrédient de cuisine ou produit pharmaceutique. En résulte une utilisation massive au détriment de l'eau qui est polluée.

Chaque période de l'année a son vin : l'été des vins clairs et légers, l'hiver des vins forts et épais, des vins liquoreux par temps de brouillard ou pour « renforcer » l'organisme. On va même le préconiser en fumigation, en gargarisme, en onction ou en application !

Le vin est réputé pour favoriser la digestion et chasser les flatulences. On en donne aux enfants pour guérir les diarrhées et les vermifuger. Les femmes qui viennent d'accoucher, les nourrices en manque



de lait ainsi que les convalescents sont également concernés par la consommation de vin.

Quand le vin devient vinaigre, on l'utilise en cuisine ou en apéritif voire en usage prophylactique contre la peste.

banvin : droit accordé au seigneur de vendre, avant toute autre personne, son vin à certaines périodes de l'année ou encore pendant 30 jours après le ban des vendanges. *ban : levée de l'interdiction de récolter le raisin (terme utilisé il y a encore peu de temps).

Et pour conclure quelques maximes ou autres aphorismes.

« Quand le vin est bon, il faut le boire... surtout quand il est bon »

Marcel PAGNOL

« Pour savoir qu'un verre de vin est de trop, encore faut-il l'avoir bu »

Olivier de KERSAUSON

« J'essaye de noyer mon chagrin dans l'alcool, mais depuis le temps... il a appris à nager, mon chagrin »

Philippe GELUCK





Bibliothèque

Une nouveauté à la bibliothèque

Depuis plusieurs mois, les bénévoles recherchaient une solution pour mieux signaler la bibliothèque.

Au cours d'une rencontre avec Christophe Niquet, faverollais et gérant de NC Création, ce dernier nous a proposé la fabrication d'une enseigne en fer forgé.

Toute latitude lui a été laissée et c'est avec impatience que nous attendions l'arrivée de son œuvre.

Quelle ne fût pas notre surprise à la découverte du magnifique livre orné de pages couvertes de poèmes.

Nul doute, que l'enseigne fixée sur la façade de la bibliothèque, est une œuvre d'art unique. Toutes nos félicitations et remerciements à Christophe.

La Lecture à l'honneur à la bibliothèque

Cette année 2024 aura été riche en événements culturels. Pour la 2^{ème} année, les classes de CMI et



CM2 ont participé au concours national des petits champions de lecture à voix haute. Les bénévoles de la bibliothèque et les élus ont été sollicités afin de composer le jury de sélection.

Si la première année, le choix a été difficile en raison de la nouveauté ; en 2024, c'est la qualité de lecture qui a compliqué la tâche des membres du jury.

Nous avons pu aussi remarquer l'évolution importante de chacun des lecteurs, dans leur motivation et leur investissement.

Louise et Maxence ont été sélectionnés et ont participé à la finale départementale. Quatorze enfants, venant de tout le département, se sont succédés. Le jury a délibéré en retenant quatre finalistes, dont Maxence, mais une seule gagnante, Nina de Souvigny en Sologne, qui avait choisi le livre Comment apprendre à manipuler ses parents de Titou Lecoq. Les autres lecteurs n'ont pas démerité, la qualité de lecture était très élevée.

Projet de la Communauté de Communes : ÉCLAT DE LIRE

Le projet annoncé dans le « Petit Faverollais » 2024 s'est poursuivi comme prévu. De janvier à juin 2024, à raison d'un vendredi après-midi par mois, Elsa et Etienne, comédiens de la Compagnie « Le Tigre » de Francueil, sont venus à l'école Bernard Girault de Faverolles-sur-Cher, pour y rencontrer les élèves de CMI.



Si au début de la première intervention les enfants ont été quelque peu timides, l'atmosphère a très vite changé. A la fin de la séance, le texte préparé de « l'homme qui plantait des arbres » de Jean Giono n'avait plus de secret pour les jeunes lecteurs. Il était impressionnant de voir les enfants lire ENSEMBLE des paragraphes, en utilisant seulement la respiration comme repère pour commencer la lecture.

Chaque mois, les enfants attendaient avec impatience, leur séance avec Elsa. Si vous leur demandez les codes de la lecture à voix haute, ils vous répondent : fil, nombril, racines...

La dernière séance des CMI s'est passée devant leurs enseignants et camarades de classe. A la surprise d'Elsa qui a proposé aux seuls volontaires



de participer, ce sont tous les enfants qui se sont levés.

Une restitution, prévue et réalisée le 2 juin à Mareuil n'a malheureusement pas eu le même succès. Seules deux lectrices, Louise et Marie, étaient présentes sur scène avec des enfants de l'école de Monthou-sur-Cher. Le résultat était un vrai régal, des enfants qui ne se connaissaient pas, ont su lire ensemble, sans aucun signe d'Elsa, les paragraphes qu'ils avaient choisis.

Pour l'année 2025 à la grande joie des élèves de CMI et CM2, l'école, qui participe également au concours des petits champions de lecture à voix haute, a été retenue pour bénéficier à nouveau d'ateliers avec Elsa, dans le cadre de l'opération ÉCLAT de LIRE .



Amies voix

Pour la première fois, la bibliothèque animée par 18 bénévoles, a accepté de participer au festival.

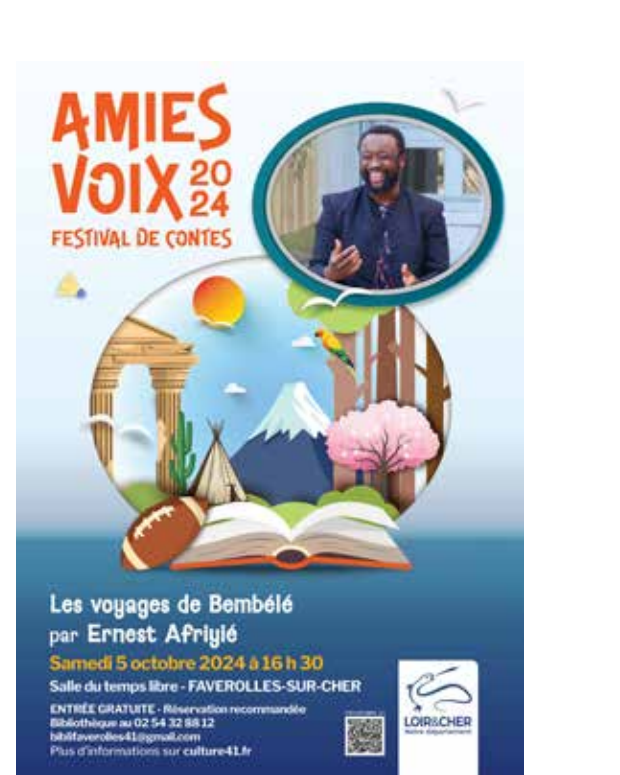
Au cours d'une réunion le 8 janvier, les bénévoles ont choisi parmi les conteurs proposés dans le catalogue de la Médiathèque Départementale, Ernest Afriyé et le conte « Les voyages de Bembélé ».

Après approbation du conseil municipal, la convention proposée par la Médiathèque Départementale a été signée avec une participation financière à charge de la commune de 150 €

Une importante communication a été faite par la remise d'une affichette dans chaque cahier des enfants scolarisés à Faverolles, des affiches ont été apposées chez les commerçants et des avis ont été diffusés par la Nouvelle République et les réseaux sociaux.

C'est ainsi que le samedi 6 octobre 2024, les quelques bénévoles présents ont accueilli dans la Maison du Temps Libre, Ernest Afriyé et les 90 spectateurs, enfants et adultes qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

Pour cette première, tous les avis ont été enthousiastes et de nombreuses personnes souhaitent une future participation.





Association Scientifique et Technique Robotique et Électronique

L'AST, C'EST UNE ÉQUIPE POUR VOUS !

En effet depuis 15 ans, l'association a investi dans de l'outillage spécifique moderne, pour vous aider à mener à bien vos dépannages divers et pour nous, nos idées de fabrication.

Chaque samedi matin est un moment d'échanges, d'entraide et de convivialité. Cette année, nous avons aidé aux dépannages et conseillé une vingtaine de personnes. Nous avons animé et sonorisé un bal de Sainte-Barbe, trois soirées privées et un mariage, Participé à l'animation de la fête de l'école pour l'APE école en Fête de Faverolles

Sonorisé dans le cadre enchanteur du Château de Chissay le vernissage de l'exposition d'une artiste.

Les animations, l'encadrement et les conseils que nous faisons sont en général récompensés par un don de la part du demandeur, cela nous permet de financer notre matériel associatif.

En novembre, la commune de Saint-Georges-sur-Cher nous a invités, à la journée dépannage organisée par le SMIEEOM Val de Cher, c'était un bon moment avec les collègues dépanneurs du **REPAIR CAFE de BLOIS** cette journée nous a permis de bien présenter notre association.

De la même façon, la porte ouverte de décembre sur 2 jours dans notre local au 6 rue de la Mairie Faverolles permet de vous rencontrer.

Voilà nos retrouvailles du samedi matin, alliant réflexions scientifiques, électroniques, réparation de matériel divers nous ont encore gratifiés de très bons moments passés ensemble !

Le président, Daniel DELMAIRE



L'AST Entre Chouquettes et Café

Essayez avec le matériel mis à votre disposition :

L'impression 3D, la Gravure CNC, la Gravure Laser, le Tour d'apprentissage métal manuel, le tour d'horloger numérique !

Nos travaux dirigés pour vos petits projets électriques ou électroniques ainsi que le dépannage par vous-même de votre matériel, encadré et conseillé par un professionnel.

**Local Atelier CREATIF
6, rue de la Mairie
41400 Faverolles-sur-Cher**

**Petits et Grands, venez nous retrouver
chaque samedi matin**

06 07 24 94 47



« La stèle du Bretèche »

Dans la continuité de notre devoir de mémoire, il nous a semblé important de rappeler aux jeunes générations que des hommes ont perdu la vie sur notre commune pour défendre notre liberté.

En accord avec l'ensemble du Conseil Municipal, nous avons souhaité déposer sur la stèle, les photos de Marcel BISAULT et André DELAUNAY.

Le 13 août 1944, les alliés débarquent et progressent en France. Les allemands réquisitionnent les bicyclettes et les chevaux. Ils mettent en place un barrage sur la route de Saint-Aignan dans le but d'arrêter toute personne amenée à passer par là.

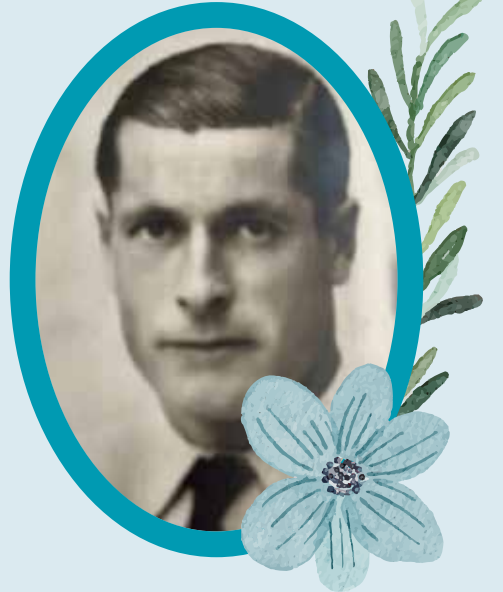
C'est à ce moment qu'arrivent deux cyclistes en provenance de Saint-Georges-sur-Cher, André DELAUNAY, viticulteur à Civray-en-Touraine et Marcel BISAULT instituteur avec son épouse à Saint-Georges-sur-Cher, tous les deux responsables régionaux dans la résistance.

Arrivés au barrage, les deux résistants furent fouillés, Monsieur BISAULT en premier et Monsieur DELAUNAY, détenteur d'un pistolet tenta de s'enfuir, mais fût abattu.

Quand à Marcel BISAULT, il fût emmené après avoir été martyrisé à coups de crosse de fusil dans les sinistres caves de Bourré. On retrouvera leurs corps le 29 janvier 1950 identifiés grâce à leurs vêtements et leurs chaussures, dans les caves qui servaient de dépôt de munitions et qui avaient été dynamitées fin août 1944.

Marcel BISAULT et André DELAUNAY sont tombés comme tant d'autres pour l'honneur de notre pays, pour un monde en paix, dans la justice et la fraternité. Conscients du devoir de mémoire, il est important de rappeler que des hommes ont perdu la vie pour défendre notre liberté.

Merci aux familles de nous avoir confié les photos qui sont positionnées sur la stèle.



Le cinéma en plein air

Lancée en 2021, l'opération « Cinéma plein air » coordonnée par la Communauté de communes Val de Cher Controis est devenue le rendez-vous incontournable de l'été sur tout le territoire !

La municipalité a renouvelé sa participation pour 2024 entourée du comité des fêtes et de l'association des parents d'élèves sous une belle soirée de juillet qu'on aurait aimé un peu plus chaude !

Après s'être installés dans le parc sur leurs chaises longues, les cinéphiles ont pu découvrir le film " Les Vétos" réalisé par Julie Manoukian. une histoire à la fois réelle et dure du métier de vétérinaire qui montre que trouver des gens pour travailler en province est difficile.

Un retour à la terre émouvant évoquant le problème de la désertification médicale (même s'il s'agit ici de médecine vétérinaire) et de la difficulté à se faire accepter quand on vient de la ville.



Matinée éco-citoyenne au cimetière

Depuis plusieurs années, la commune de Faverolles-sur-Cher s'est engagée à entretenir le cimetière sans pesticide pour préserver la biodiversité.

Une vingtaine de bénévoles ont participé à une matinée éco-citoyenne le 5 octobre 2024 et ont nettoyé les allées et les entre-tombes.

Nous les remercions infiniment pour leur engagement. Cette initiative s'est achevée par l'intervention d'un maître composteur qui leur a fait découvrir les techniques de compostage sans oublier le pot de l'amitié.

Si vous aussi, vous souhaitez participer à cette matinée organisée tous les ans en octobre, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées en mairie !



Le castor d'Europe Castor Fiber

Autrefois appelé bièvre comme une rivière située sur des communes proches de Faverolles-sur-Cher, il a réussi à recoloniser le Cher, y compris sur notre commune. Sa population est en expansion partout en France. Nous le retrouvons sur environ 15000 kilomètres de cours d'eau sur les bassins du Rhône, de la Loire, du Rhin, de la Moselle, du Tarn, etc.

Il a failli disparaître au début du 20ème siècle car trop chassé pour sa fourrure et ses sécrétions anales (castoreum) utilisées en parfumerie.

Il est le plus gros rongeur semi aquatique d'EUROPE pouvant peser jusqu'à 30 kilos. Il vit sur un territoire relativement restreint sur un linéaire de cours d'eau de 700 mètres à 3 kilomètres.

Le castor s'organise en petits groupes familiaux de 2 à 6 individus, passe beaucoup de temps dans l'eau et se retire dans son terrier hutte.

Le castor est une espèce dite « ingénieuse des écosystèmes » car, pour son installation sur un cours d'eau à faible hauteur d'eau, il débute par la construction de barrages afin de remonter la ligne d'eau en amont. Il modifie ainsi les abords, créant des zones humides, contribuant ainsi au ralentissement des écoulements et favorisant les nappes d'accompagnement des cours d'eau. Le milieu devient alors favorable à de multiples espèces animales et végétales.

LE CASTOR EST BIEN SOUVENT CONFONDU AVEC SON COUSIN LE RAGONDIN ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE, QUELQUES DIFFÉRENCES ENTRE CES DEUX ESPÈCES :

- ➔ **Le museau brun** pour le castor, blanc avec des moustaches blanches pour le ragondin
- ➔ **Queue large** et plate pour le castor, ronde pour le ragondin
- ➔ **Palmure patte postérieure** complète pour le castor, incomplète pour le ragondin
- ➔ **Nage coulée** pour le castor, **tête et dos visibles** pour le ragondin. Protégé depuis 1968 ainsi que son habitat, il peut en coûter jusqu'à 150 000 € pour toute destruction, capture, mutilation d'un castor ou pour toute destruction, altération ou dégradation de son habitat (article L.415-3 du code de l'environnement).



**QUINCAILLERIE
OUTILLAGE - GAZ**

CUVIER - JAVELIER

cuvier@cuvierjavelier.fr
41 400 MONTRICHARD - Tél. 02 54 32 00 77

Dépôt : Zone industrielle
Produits Métallurgiques - Air liquide

Le Journal Gourmand

Boulangerie Pâtisserie Artisanale

1 Bis Route de Saint Aignan
41400 Faverolles sur Cher
Tél. : 02 54 93 09 06

O & Beauté Institut de Beauté & Centre de Bien-Être

363 rue du Général de Gaulle
41400 SAINT GEORGES SUR CHER

Tél: 02 54 71 99 69
oetbeaute@gmail.com

REVETEMENT SOLS ET MURS - STAFF
PEINTURE DECORATIVE - RAVALEMENT

HALL D'EXPO

PERRET
Entreprise Générale de Peinture
Depuis 1981

6 rue des Fauvettes ZA - 41400 MONTRICHARD
02 54 32 01 68 / 06 07 46 23 93
www.perret-peintures.com

CITROEN FAVEROLLES SUR CHER 02 54 32 63 00



Vente neufs/occasions / Réparation toutes marques
35 Route de Saint Aignan 41400 Faverolles sur Cher

market

FAVEROLLES SUR CHER

VOTRE SUPERMARCHÉ DE PROXIMITÉ

CHAQUE JOUR DES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE...

Lemoine Décoration
VOTRE TAPISSIER DÉCORATEUR

GRANDE EXPO DE LITÉRIES
9 CONFORTS DIFFÉRENTS À ESSAYER

Refection Sièges;
Tentures murales,
Rideaux, Tapis d'escalier
Dessus de lit, Linge de maison

25, rue Nationale - 41400 MONTRICHARD
02 54 32 00 97 - philippe.lemoine0036@orange.fr
www.lemoinedecoration.net

-20%
sur tout achat > 100€ de literie

LA LIGNE DE DÉMARCATIION

- 1 • Introduction
« La ligne de démarcation »
Les moments forts de notre histoire
- 2 • Archives municipales de Faverolles
- 3 • Les réfugiés et les témoignages
- 4 • Le chemin de mémoire

LES MOMENTS FORTS DE NOTRE HISTOIRE

LE 3 SEPTEMBRE 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne.

Durant de nombreux mois, la population s'inquiète mais il ne se passe pas grand-chose et ce, malgré une fin d'hiver extrêmement compliquée.

Une grande crue du cher, suite à la fonte des glaces, dévaste les bords de la rivière. Faverolles n'est pas épargnée.

DURANT LE MOIS DE MAI 1940, la guerre fait rage en France, l'armée française recule sous les coups de



Une frontière va surgir, coupant notre commune en deux territoires : « la France Libre » et « La France occupée »

boutoir de l'armée du Reich. Elle est rapidement mise en déroute, cela provoque l'exode des populations françaises, belges, ardennaises et de la Somme ainsi que le retrait des troupes militaires. De nombreux réfugiés et militaires arrivent à Faverolles.

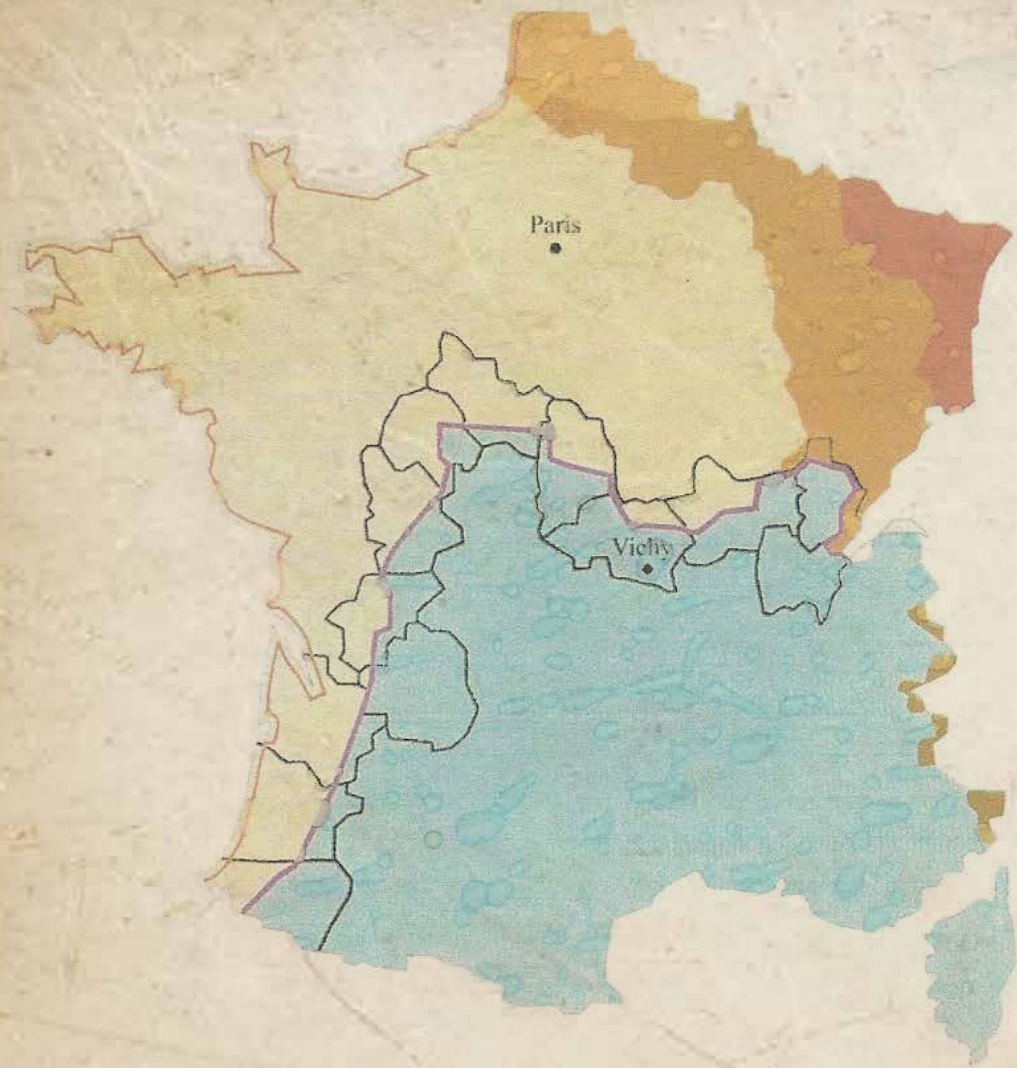
PLANIFICATION 40, le Maréchal Pétain prend la tête du gouvernement et très vite, travaille à la planification d'un premier tracé d'une ligne de démarcation.

DÉBUT JUIN 1940, des soldats allemands s'installent dans le moulin des îles de la motte près de la glacière.

LES 12 ET 13 JUIN 1940, le ministère de la Guerre se retire à Chissay.

LE 14 JUIN 1940, l'aviation allemande ou italienne bombarde le champ de foire de Montrichard. Plus de 300 victimes sont à déplorer. Dans les jours qui suivent, de nouveaux bombardements interviennent sur un train en gare de Bourré et le surlendemain, en prévision d'une offensive allemande, les soldats du Génie Français font exploser l'arche centrale du pont entre Montrichard et Faverolles.





- Zone occupée
- Zone interdite
- Zone rattachée au commandement allemand de Bruxelles
- Territoire annexé au Reich
- Zone côtière interdite
- Zones occupées par l'armée italienne
- Zone non occupée
- Ligne de démarcation

LE 20 JUIN 1940, les hostilités font rage entre les Allemands, qui se sont positionnés à Montrichard, et les soldats Français, retranchés à Faverolles sur cher. Sans interruption de 15h à 18h les tirs sont échangés d'une rive à l'autre du Cher, jusqu'à la fin de la journée où les Allemands réussissent à combler l'arche du pont détruit pour engager des véhicules et construire un pont de bateaux.

LE 22 JUIN 1940, l'armistice entre la France et l'Allemagne est signé, avec une entrée en vigueur **LE 25 JUIN 1940 À 00H35**. Dans cet accord, intervient la mise en place officielle d'une ligne de démarcation, qui partage la France en 2 parties. Au nord, la zone occupée sous l'autorité allemande et au sud, la zone libre sous l'autorité française. Le Cher permettra une délimitation naturelle, mais à Faverolles, c'est plus compliqué. Les Allemands repoussent la ligne vers le vieux Cher afin de pouvoir bénéficier de la plage.



La vie de Faverolles est subitement perturbée. Pour traverser la ligne, il faut être autorisé, il faut un « ausweis », une carte d'identité ou un « passierschein » un laissez-passer.

La commune de Faverolles est dorénavant détachée du préfet de Blois, mais rattachée aux autorités du Cher, basées à Châteauroux. Mais en ces heures troubles, l'inquiétude règne.

LE 30 JUIN 1940 À 8H30, le Bout du pont est bombardé. Ce n'est que le lendemain que la mise en place de la ligne de démarcation est réellement instaurée avec l'arrivée de la Wermacht et le démarrage de la construction des postes de garde.

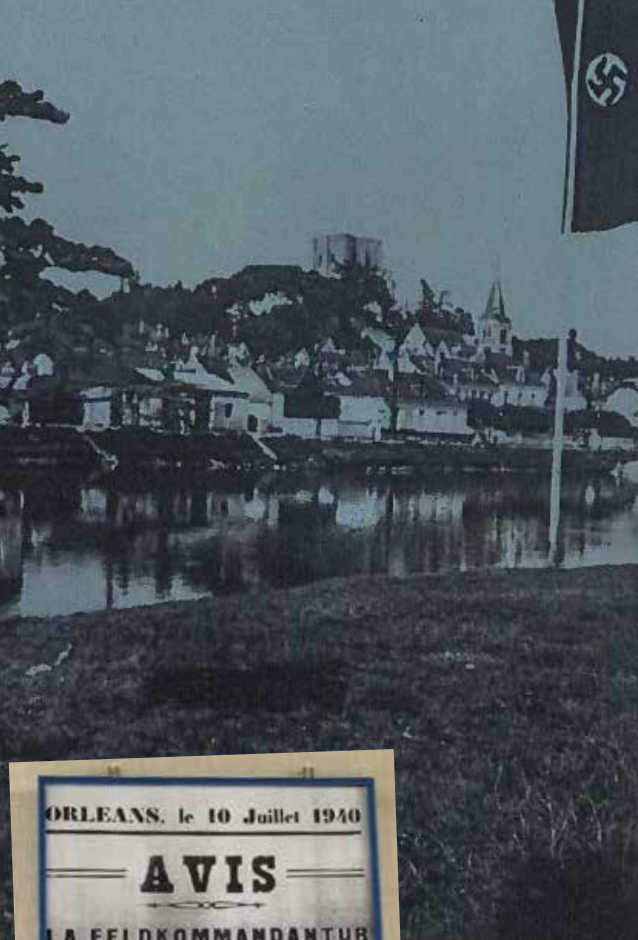
Les mois qui ont suivi, ont vu apparaître les rationnements, les réquisitions et de nombreuses privations, mais également le patriotisme et le courage de nombreuses personnes qui ont risqué leur vie pour faire passer des personnes en situation irrégulière ou des juifs, en zone libre.

LE 1^{ER} MARS 1943, la ligne de démarcation est supprimée, suite au débarquement des alliés en Afrique du Nord, les Allemands prennent le contrôle total de tout le territoire français.

Mais la guerre n'est pas terminée, nos villages et leurs habitants souffrent.

C'est avec beaucoup de respect que nous nous sommes plongés dans les archives de notre commune, afin de vous retranscrire la vie des faverollais en 1940.





LA VIE À FAVEROLLES-SUR-CHER DANS LES MOIS QUI ONT SUIVI LA MISE EN PLACE DE LA LIGNE DE DÉMARCATIION

EN JUILLET 1940, la mairie reçoit des instructions des préfets de l'Indre et du Loir-et-Cher.

Le ministère des armées a envoyé le 21 mai 1940 à la mairie une liste de logements disponibles sur la commune avec état de la qualité des logements (1 = belle chambre - 2 = assez belle chambre - 3 = chambre ordinaire - 4 = chambre médiocre ou à 2 lits) Parmi les nombreux logements réquisitionnés, nous avons pu retrouver des inventaires du mobilier existant dans les propriétés de La Milrière et de l'Hermitage

Un courrier de la Préfecture précise que les logements réquisitionnés pour des français ne pouvaient être pris en charge.

LE 8 JUILLET 1940, le préfet de Blois informe le Maire de Faveroles que dorénavant, les gardes champêtres et les agents de police doivent saluer les officiers allemands.

En parallèle, il demande de faire avancer d'une heure les horloges publiques de la commune. Les cadrans des horloges ne marchant pas devront être voilés. Le Maire décide que du fait de la ligne de démarcation, les directives ne seront pas applicables.

LE 11 JUILLET 1940, le préfet du Loir-et-Cher, en accord avec la Feld Kommandantur nous interdit toute manifestation et pavoisement de la Mairie. Il est annoté au crayon de papier sur la lettre d'instruction : « non applicable à Faveroles ».

LE 13 JUILLET 1940, le commandant du territoire non occupé, basé à Saint-Aignan, demande au maire de Faveroles de ne pas tenir compte des instructions du préfet du Loir-et-Cher.

LE 16 JUILLET 1940, le Maire informe le préfet que la commune compte 1 200 habitants soit 500 habitants, 70 réfugiés et 630 militaires, répartis sur toute la commune.

LE 16 JUILLET 1940, les approvisionnements en produits d'épicerie ne sont plus possibles via Montrichard. Le Maire, Mr Girault interpelle le préfet de l'Indre afin d'obtenir pour les 3 épicerie de la commune, une autre source d'approvisionnement. Le lieutenant-colonel Beaupuis fait suivre la demande et dès le 6 août 1940, il est possible de passer des commandes via le maire de Faveroles, au service de ravitaillement basé à Saint-Aignan, à l'hôtel Couvra. Nous trouvons dans nos archives la première liste établie par le maire pour l'épicerie de Madame Compain :

- 20 kg de sel • 1 kg de poivre • 450 kg de sucre • 100 kg de savon • 50 L de vinaigre • 90 L de pétrole • 50 kg de pâtes • 1 200 boîtes de conserves • 100 kg de farine • 200 tablettes de chocolat • 500 boîtes d'allumettes • 150 kg de cristaux de soude • 50 L de javel • 2 kg de thé • 50 paquets de lessive • 5 kg de cacao • 200 paquets de Viandox • 48 verres de moutarde • 6 paquets de cirage • 1 000 paquets de tabac • 1 000 papiers à cigarette • 200 paquets de cigarettes • 2 kg de tabac à priser • 500 L d'essence.

LE 23 JUILLET 1940, la préfecture de l'Indre demande à la Mairie de dresser un inventaire des ressources de la commune. Monsieur Girault, Maire, grand-père de Bernard Girault a dressé cet inventaire où nous pouvons lire :

- 4 bœufs • 80 vaches laitières • 30 veaux • 90 chevreaux • 2 mulets • 30 porcs • 80 moutons • 800 poulets • 150 canards • 400 lapins

Auquel s'ajoute une prévision des futures récoltes.

LE 25 JUILLET 1940, le préfet de l'Indre informe le maire qu'il est dorénavant interdit de vendre et d'offrir gratuitement de la pâtisserie, des croissants, de la biscuiterie, de la confiserie, des glaces, des sorbets et des crèmes glacées.



LE 28 JUILLET 1940, l'armée allemande réquisitionne au 'Bout du Pont', le camion Saurer de l'entreprise Godet (entreprise de vidange).

EN AOÛT 1940, la commune de Faveroles est placée sous la responsabilité unique de la préfecture de l'Indre.

LE 10 AOÛT 1940, le Maire de Faveroles demande au préfet, l'autorisation de racheter 200 kg de sucre à un cultivateur de la commune pour l'intégrer au ravitaillement des épicerie. L'accord est reçu du préfet, mais il semble que le prix ait fait l'objet d'un arbitrage, les 2 parties étant en désaccord. Par la même occasion, il est rappelé que la ration de sucre, allouée aux consommateurs, est limitée à 750g pour le mois d'août 1940.

EN SEPTEMBRE 1940, la Commission Économique informe le maire que les épiciers de la commune ne pourront plus passer en zone occupée pour se réapprovisionner, les fournisseurs traverseront la ligne pour visiter leurs clients sous la responsabilité du maire.

Et en raison de la pénurie de papier, les épiciers auront le droit de refuser des marchandises aux gens qui ne seraient pas munis de sacs.

LE 10 SEPTEMBRE 1940, par décret préfectoral, les prix de la viande sont contrôlés ainsi que de nombreux aliments : les pommes de terre, le beurre, les œufs, le miel, le lait, les volailles, le fromage et tous les morceaux de viande (bavette, filet, culotte, macreuse, plat de côtes, paleron, collier...).

LE 4 OCTOBRE 1940, le préfet de l'Indre informe les maires que le port d'armes à feu est interdit dans la totalité des communes limitrophes de la ligne de démarcation, sur une bande de cinq kilomètres de profondeur. La commune de Faveroles était concernée par cette décision.

EN 1940, toutes les armes devaient être remises en mairie. Près de 90 armes de chasse et autres ainsi que les munitions ont été rapportées.

LE 31 AOÛT 1940, les restrictions et les prix de vente au détail des aliments sont très contrôlés. La Commission Économique de la zone du Loir-et-Cher non occupée nous informe des prix des aliments :

- Café 43,75 francs/le kg • Sucre 6,65 francs/le kg

Et nous rappelle que la carte blanche d'alimentation donnera droit aux quantités suivantes pour le mois :

- Riz 100 gr • Sel 500gr • Pâtes 250 gr • Chicorée 60 gr • Chocolat 50 gr • Savon 100 gr • Huile ¼ litre • Sucre 500 gr • Café 60 gr

Les 3 épicerie de la commune ont été prévenues en Mairie contre récépissé, on peut lire :



Madame Compain
Madame Gaillard
Mademoiselle Barbot

LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1940, le préfet de l'Indre informe le maire de Faveroles qu'il est interdit d'utiliser pour le battage, les locomotives, les moteurs et tracteurs, en raison de la pénurie des carburants, des combustibles liquides, du charbon et du bois. Il demande d'utiliser l'électricité.



LE 7 OCTOBRE 1940, la Chambre de Commerce et les établissements Langou informent le maire que Messieurs Bernard et Guy Langou ont loué des caves et des hangars aux caves de Faveroles (ancienne tuilerie Prévost), pour poursuivre le commerce de charbon et de matériaux de construction en zone libre.

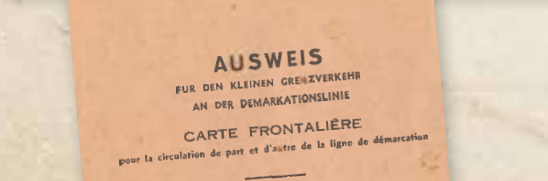
LE 12 OCTOBRE 1940, le préfet rappelle que chaque maire doit orner les murs des salles des établissements publics, notamment la mairie, de la photo du « Chef de l'État, le Maréchal ». Sans délai, la commande de la photo est faite au prix de 5 francs.

LE 22 OCTOBRE 1940, le préfet de l'Indre décide que la vente et l'utilisation de la ficelle-lieuse pour le battage est interdite. Dorénavant, l'usage est limité aux ficelles ayant déjà servi au liage des gerbes. Les stocks dans les magasins, les usines et les exploitations agricoles, doivent être déclarés dans les 5 jours.

LE 29 OCTOBRE 1940, demande est faite à la mairie, par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, de communiquer le nombre de ménages qui utilisent le pétrole lampant pour l'éclairage. Sans délai, le maire répond que 66 ménages utilisent ce procédé pour l'éclairage de leur maison.

LE 28 NOVEMBRE 1940, le commandant du canton informe le maire que les autorités militaires allemandes autorisent des allers et retours sur le pont de Montrichard/Faveroles, dès lors que la traversée s'effectue dans la journée. Les Allemands voulaient mettre un terme aux passages clandestins qui se faisaient journalièrement sur le Cher. La Gestapo (police spéciale) avait reçu mission, en zone occupée, de surveiller très étroitement les personnes qui facilitaient le passage des prisonniers évadés et des réfugiés,

LE 16 DÉCEMBRE 1940, les Ets Monmousseau de Montrichard, sollicitent auprès de la Préfecture, l'ouverture d'un bureau et d'un entrepôt sur la commune de Faveroles pour continuer leur commerce au-delà de la ligne de démarcation. Le maire de la commune émet un avis favorable.



LE 12 DÉCEMBRE 1940, le préfet de l'Indre rappelle aux maires que conformément à la loi du 11 octobre 1940, qui régleme le travail féminin, il est provisoirement interdit d'embaucher ou de recruter des femmes mariées dans les emplois d'administration, services communaux et tous établissements publics. A titre exceptionnel, il peut être dérogé à cet arrêté, si le mari n'est pas en mesure de subvenir aux besoins du ménage.

LE 16 DÉCEMBRE 1940, la distribution et la vente des denrées alimentaires sont extrêmement réglementées. Le préfet fixe des prix maximum de vente de produits tels que l'huile, les œufs, la farine, le poisson, la viande, le café, le lait, les pommes, le sucre, le sel, etc. À noter que le pain de 1 kg, sera à compter du 16 décembre 1940, réduit à 800 gr.

LE 19 DÉCEMBRE 1940, le préfet informe le maire que les boulangeries ne pourront plus fabriquer de pain, du dimanche 00h00 au lundi 00h00.

LE 20 DÉCEMBRE 1940, les autorités militaires de la zone libre informent que les autorités allemandes n'autorisent plus le retour des réfugiés avec un certificat de rapatriement. Ils doivent obtenir des laissez-passer pour franchir la ligne de démarcation.

LE 23 DÉCEMBRE 1940, le préfet de l'Indre demande au maire de Faveroles de bien vouloir procéder au recensement des pigeons voyageurs et ce, le plus rapidement possible.

LE 29 DÉCEMBRE 1940, les autorités militaires de l'Indre-et-Loire rappellent au maire de Faveroles, que la pêche dans le Cher reste autorisée sur les bords de la rivière. L'usage de la barque et la baignade sont strictement interdits compte tenu de la ligne de démarcation.

LE 21 MARS 1941, on constate que plusieurs personnes de la commune ont procédé à l'abattage de porcs et de vaches, sans autorisation. Monsieur le préfet de l'Indre demande aux gendarmes de procéder à la saisie des animaux abattus et prononce des amendes importantes, plus de 4 000 francs, qui seront versés au compte spécial du ravitaillement général.



Le Dorat 10 Juillet 1940

Monsieur le maire,
Après être obligée de quitter Faveroles à la suite du bombardement de Fontchaud, j'ai essayé de gagner l'Aveyron pour y conduire mes deux bêtes que je voulais confier à des parents habitant ce département.

Par suite de manque d'essence je me suis vue dans l'obligation de m'arrêter au Dorat en Haute-Vienne où je suis encore. Je tiens cependant à vous prévenir que dès que les autorités m'accorderont le droit de repasser ma maison j'ai l'intention d'y revenir et de reprendre l'exploitation de mon industrie figurative.

D'après ce que je crois, nous serions partis de la zone occupée

mais n'ayant pas une certitude absolue qu'il en soit ainsi, je vous prie de bien vouloir me prévenir au cas où Faveroles serait partie de la zone occupée.

D'autre part, mon industrie étant reconnue d'utilité publique je vous prie de m'indiquer les précautions à prendre dans le pays, si vous en avez la possibilité et si cela peut me permettre de repasser plus facilement de la Haute-Vienne où les réfugiés se trouvent bloqués.

Recevez Monsieur le maire mes salutations distinguées

M. Chevalier

chez M^{me} Chauvet
Ferme du Cros
Le Dorat
H^{te} Vienne



L'INSTALLATION DES RÉFUGIÉS À FAVEROLLES PENDANT L'OCCUPATION ALLEMANDE

La prise en charge des réfugiés a fait l'objet de plusieurs directives et courriers adressés à la Mairie de Faveroles et retrouvés dans les archives.

La préfecture doit déclarer tous les dix jours, au ministère de l'intérieur les statistiques des réfugiés restant dans les communes.

Une dizaine de familles soit une trentaine de personnes, adultes et enfants se seraient réfugiés sur la commune dans les années 1940 et 1941

LE 22 JUILLET 1940, un courrier du Principal du Collège de Blois est adressé à la Mairie de Faveroles afin de connaître les noms des enfants fréquentant l'école et recherchés par leurs parents. Trois bulletins de naissance d'enfants nés à Paris en 1933 et 1935 ont été fournis.



Les fournitures scolaires des enfants réfugiés fréquentant les écoles primaires et secondaires peuvent être remboursées dans la limite d'une somme forfaitaire, soit : 120 francs pour les classes primaires et 150 francs pour les classes de la 6^e à la 3^{ème}.

LE 3 AOÛT 1940, un train de 1200 places pour les réfugiés domiciliés dans la Seine, Seine & Marne, Seine & Oise sera mis en circulation, le 8 août de Loches à Paris, via Châteauroux.

Une circulaire du 14 août 1940 « en vue de résoudre au mieux dans l'intérêt de tous, le problème de l'accueil des populations repliées, l'administration départementale a autorisé l'achat du matériel indispensable à leur installation : lits, paillasses, draps, ustensiles de cuisine ».

Un courrier de la Préfecture de l'Indre demande de communiquer le nombre de réfugiés allocataires sur la commune et de préciser s'ils couchent sur des matelas ou des paillasses, auquel cas, les matelas manquants pourraient être fournis.

Les communes pouvaient aussi s'approvisionner auprès du magasin départemental.

EN SEPTEMBRE 1940 aucun enfant espagnol réfugié dans la commune, aucun ressortissant adulte Italien n'était répertorié.

Courrier de la Préfecture de l'Indre du 21 septembre 1940 - demande de vérification des bagages ne devant pas contenir plus de cinq jours de vivres (beurre, pommes de terre, etc.)

Courrier de la Préfecture de l'Indre du 27 septembre 1940



Concernant l'achat des denrées non contingentées, mais devenues rares sur les marchés locaux, le ministre de l'Intérieur s'exprime ainsi :

"Le réfugié doit être traité sur un pied d'égalité absolue avec les habitants de la commune ».





LE 15 OCTOBRE 1940 - Délivrance irrégulière de certificats de rapatriement

Rappel des conditions exigées par les autorités d'occupation pour le passage de la ligne de démarcation. Catégories exclues : Israélites, Polonais, Tchèques, gens de couleur et sangs-mêlés.

Création de postes d'employés auxiliaires spécialement chargés du fonctionnement du service des réfugiés dans les communes.

L'allocation de réfugié dénué de ressources (à titre de secours immédiat : 10 Fr par personne et 6 Fr par enfant au-dessous de 13 ans) n'était pas cumulable avec l'allocation militaire. Les évacués devaient opter pour l'une ou l'autre.

Un courrier d'une famille de réfugiés du 30/08 1940, adressé à la Préfecture, fait état des difficultés d'obtention de l'allocation de réfugié parfois remplacée par des bons en nature, par jour et par personne : 9,50 fr soit une demi-livre de pain, 375g de pommes de terre, un demi litre de lait et le mercredi et samedi, une demie livre de viande.

Exemple de montants d'allocations attribuées aux réfugiés hébergés sur la commune :

- Pour la 2^{ème} quinzaine d'octobre 1940
 - 18 adultes 1 980 francs
 - 6 enfants 396 francs
 - Soit un total de 2 376 francs
- o S'y ajoutait une allocation pour le chauffage et l'éclairage, d'un montant de
- o 630 francs

POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 1940, les montants étaient pratiquement identiques.

Ces allocations concernent également les réfugiés qui se sont eux-mêmes procuré, chez les particuliers, un logement dont ils assument la charge.

LE 3 JANVIER 1941, la mairie de Faverolles signale 6 réfugiés demandant leur retour en zone interdite (Somme - Ardennes)

Courrier de la Préfecture de l'Indre du 3 mars 1941

Chaque famille réfugiée allocataire aura un livret social où figureront, inscrites à leur date, toutes les attributions de secours - produit des allocations excepté - d'où qu'elles émanent.

Jardins des réfugiés :

Il appartient aux communes de mettre gratuitement à disposition des réfugiés des jardins, après entente avec le propriétaire. En cas de difficultés, une procédure de réquisition pourra être mise en place. Un état de nombre et de superficie des terrains exploités ainsi que les dépenses pour la création du jardin, l'achat des outils de jardinage et des semences sera régulièrement transmis à la Préfecture.

16 AVRIL 1942, délivrance de bons d'achat d'articles textiles aux réfugiés

Un contingent exceptionnel de bons d'achat de vêtements et d'articles textiles, destinés aux réfugiés de la zone interdite a été mis à la disposition de la Préfecture de l'Indre pour les départements de l'Indre, de l'Indre et Loire et de Loir et cher en zone libre.

10 FÉVRIER 1943 - un état mentionne : population de la commune : 643 - Capacité d'accueil maximum de réfugiés : 80 (dont 20 dans locaux meublés et 60 non meublés)

Quelques témoignages

Mémoires de l'exode 1940

AU PRINTEMPS 1940, la situation s'aggrave, les évacués de Belgique arrivent, un vent de panique gagne les villages beaucerons notamment celui de Gommiers, où habite la famille Blanvillain.

Ce témoignage émane du fils, alors âgé de 13 ans. Ses parents sont fermiers. Le 14 juin, la famille, accompagnée de deux couples de cousins et leurs enfants, quitte le village. Les chevaux sont attelés aux charrettes et aux carrioles remplies de linge, couvertures, vaisselle, quelques chaises, outils, sacs d'avoine...

Pour l'alimentation, sont ajoutés du lard salé, des haricots, des fromages, des conserves, des œufs durs, des pommes de terre, un réchaud à gaz avec sa bouteille. Une cage avec deux poules pondeuses est accrochée à l'un des véhicules. Les chiens font aussi partie du voyage tandis que les deux vaches sont laissées à la surveillance des voisins.

Défilent les villages de Pruneville, Pérouville, Villamblain... Vertes... À part quelques personnes âgées, les villages sont vides et certains évacués pillent les maisons. Les nuits se déroulent dans la paille des granges, hangars ou greniers et bien souvent, le sommeil perturbé par les inquiétudes et angoisses n'est pas des plus réparateurs.

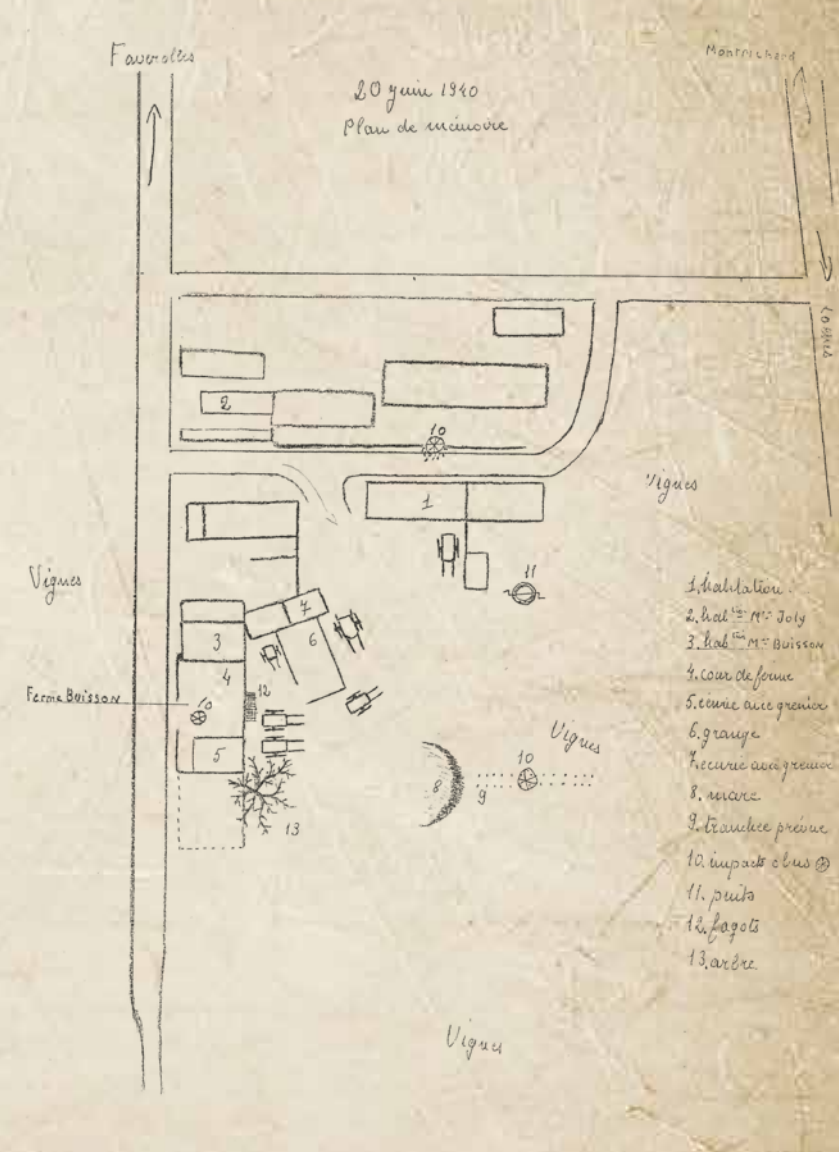
LE 17 JUIN, le groupe arrive à Blois, bombardé la veille. Les immeubles détruits flambent encore, certains sont tombés sur la chaussée. La route est truffée de trous de bombes, de 0,50 m à 1m de profondeur,

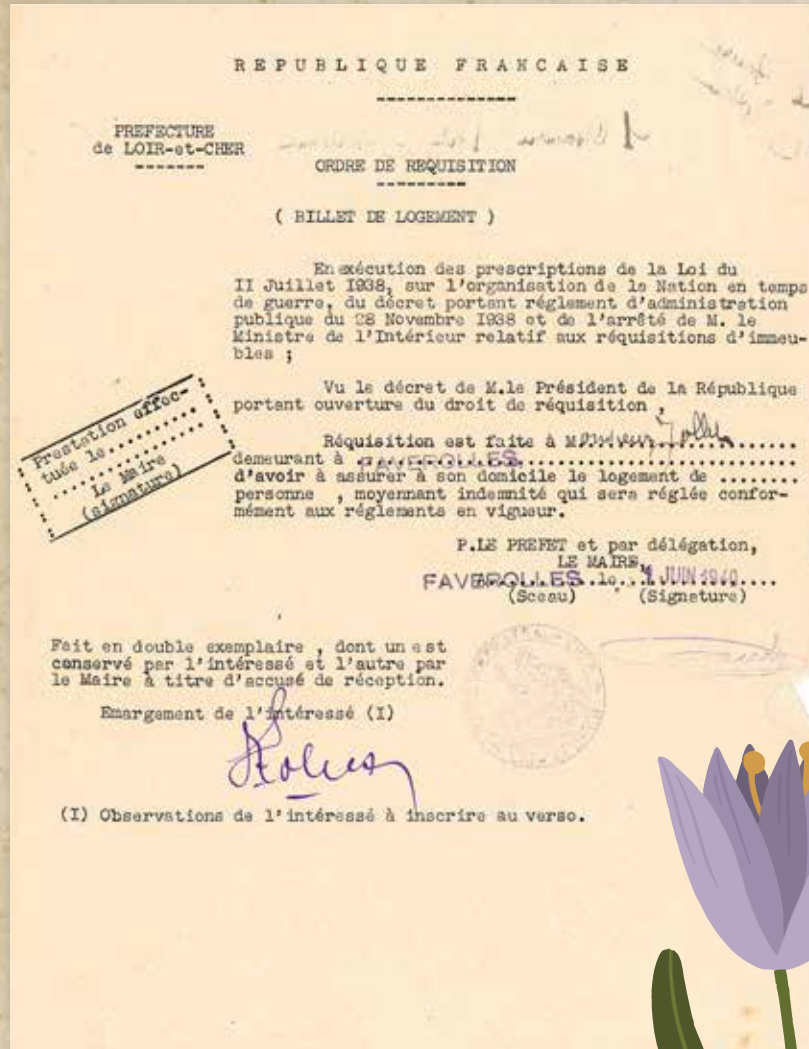
la circulation est rendue compliquée par les embouteillages de charrettes de toutes sortes, attelées de chevaux, de mulets, conduites par des hommes, des femmes, voire des enfants.

LE 18 JUIN, en arrivant dans la forêt de Montrichard apparaissent les dégâts occasionnés par le bombardement du 14 juin : les arbres sont couchés, coupés et déchiquetés.

Le groupe décide alors de s'installer dans notre commune au lieu-dit « le village des Haies ». Le hameau comporte plusieurs fermes dont deux sont habitées par des couples de personnes âgées, Monsieur et Madame BUISSON ainsi que Monsieur et Madame JOLY. Une maison désertée par ses propriétaires est occupée par une autre famille d'évacués.

LE 19 JUIN, après le petit déjeuner, c'est la corvée de l'eau, tirée du puits à manivelle pour les humains et les animaux. Pour l'achat du pain, il faut se rendre à pied vers Montrichard puis obliquer vers Saint Julien de Chédon. Après quelques centaines de mètres, se trouve la « boulangerie » qui est en fait une coopérative agricole. Elle reçoit le blé des agriculteurs, produit la farine puis le pain. Le prix du pain est différent selon qu'il est vendu aux coopérateurs ou au public. Les rations dépendent du nombre de personnes dans la famille.





LE 20 JUIN, de nombreux bombardements ont lieu sur Montrichard. Au carrefour de la route de Tours les soldats français sont en position dans les fossés, au bord de la route avec tous leurs armements.

En début d'après-midi, les tirs s'intensifient et des obus tombent sur le village des Haies, par intervalles de dix à quinze minutes. Vers quinze heures, un éclair jaillit puis un bruit sec, c'est l'angoisse mais surprise, c'est l'orage. Toutefois, les éclats d'obus, pesant trois à quatre kilos ont endommagé la ferme, le mur de l'écurie et la toiture.

Après les bombardements, on pouvait récupérer de la viande de cheval, débitée par un boucher ; les chevaux, utilisés par l'artillerie française, avaient été tués par les obus allemands.

LE 21 JUIN, Monsieur Buisson, grâce à son poste à galène, apprend et diffuse que le gouvernement français a demandé l'arrêt des combats le 17 juin, obtenu seulement le 20 juin.

LE 22 JUIN, un convoi allemand composé de véhicules attelés de chevaux, de camions qui tractent des canons, arrive à la ferme. Les soldats inspectent les lieux à la recherche d'éventuels soldats français cachés. Les chefs s'installent dans une partie de la maison. Ils apportent leur cuisine dans la cour et proposent de la nourriture. Ils essayent d'instaurer des relations courtoises.

Cependant, les adultes appréhendent la réquisition de leurs chevaux ainsi que de leurs vélos, par ce régiment allemand, dont le départ a lieu le lendemain sans incident particulier.

LE 24 JUIN, les préparatifs du départ commencent : rangement de la ferme, vérification des équipements des chevaux, des charrettes, provisions alimentaires pour plusieurs jours.

Les couples Buisson et Joly sont remerciés pour leur généreux accueil. Il est à noter que certaines personnes demandaient un dédommagement, notamment pour la nourriture des chevaux.

LE 25 JUIN, c'est le départ avec la traversée de Montrichard sous contrôle des soldats allemands et la reprise du même chemin vers le domicile, dans des conditions parfois compliquées, du fait des contrôles et des embouteillages.



LE 27 JUIN, c'est l'arrivée dans la ferme familiale, retrouvée avec soulagement, car elle n'a subi aucun dommage.

SOUVENIRS D'UNE HABITANTE DE LA COMMUNE, ÂGÉE À L'ÉPOQUE, DE 5 ANS :

EN 1942, sa sœur s'est mariée à Pontlevoy, commune située en zone occupée où elle résidait. Ses parents habitant Faveroles, zone libre, n'ont pas été autorisés à se rendre à la cérémonie.

Pour contourner l'interdiction, travaillant à Montrichard grâce à un laissez passer, ils ont pu cacher des vêtements pour le mariage.

Le jour de la cérémonie, il se sont habillés comme s'ils allaient travailler pour passer la ligne de démarcation puis sont partis à vélo de Montrichard à Pontlevoy.

Le soir ils sont rentrés comme d'habitude avec leurs vêtements de travail.

LE CHEMIN DE MEMOIRE

De nombreux articles ont relaté le travail de recherche minutieux effectué par les Amis du Vieux Montrichard sous l'œil attentif de sa présidente, Monique Fermé, témoin précieux de cette période.

LA PRÉSENTATION DU DOCUMENTAIRE D'UNE RIVE À L'AUTRE, traitant de l'occupation allemande autour de la ligne de démarcation mise en place du 25 juin 1940 jusqu'en mars 1943, entre les départements du Cher, Loir-et-Cher, l'Indre, Indre-et-Loire, de Vierzon à Bléré et qui coupait la vallée du Cher en deux zones, a été faite par Philippe Gauthier.

L'ÉQUIPE DE THÉRÈSE GALLO-VILLA, historienne locale passionnée, Philippe Gauthier et Bernadette Desgranges a recueilli de nombreux témoignages, sur les actions des passeurs, lors de leurs déplacements dans les 15 communes traversées par la ligne de démarcation. Vous pouvez les retrouver dans la brochure éditée, reflet de chacun des panneaux présentés lors des expositions.

Les panneaux ont été exposés dans plusieurs communes traversées par la ligne de démarcation avec une conférence, spécifique à la commune concernée, donnée par Mme Gallo Villa.

Compte tenu du manque de disponibilité de la salle des fêtes pour l'exposition des panneaux, nous avons décidé d'inviter la population, le 5 avril 2024, à visionner le film «d'une rive à l'autre» suivi d'une conférence donnée par Mme Gallo-Villa. Un public nombreux et très attentif était présent.

EN JUIN 2023, chaque commune a été contactée afin de décider du nombre de panneaux souhaités, implantés sur le chemin de mémoire et participer financièrement à la fabrication de ceux-ci, soit 500 euros par panneau.

FAVEROLLES SUR CHER : LE BOUT DU PONT

Les Occupants avaient aménagé le quartier du Bout du Pont de Faveroles sur la zone occupée pour garantir la sécurité de leurs convois militaires obligés d'emprunter les bords du Cher.

Faveroles a eu de nombreux passeurs. Parmi eux, citons :

- Le jeune boucher, Robert Firmin fait passer en barque un tankon avec le sergent Louis Serin à Montrichard. Ils seront arrêtés lors de la rafle de Bouré en septembre 1942 et déportés.
- Le couple Bourillo, près du pont oubliait le passage conduits ensuite à travers champs par le passeur Jean Bonard de Montrichard.
- Le couple David habitait Faveroles et travaillait à Montrichard. Jean Paul de Michel Bonard de la Jacopière de Pontlevoy, du Bout du Pont par le pont des personnes pauvres de fausses cartes d'identité.
- L'auberge du Fer à Cheval servait de lieu d'attente. Une partie du moulin de la Motte était en zone occupée et l'autre en zone non occupée.
- Le monsieur Bernard Chevaller utilisait cette situation pour faire passer sur le bief du moulin, sa licence transporteur courrier et documents dans le landon de leur petite fille.

LA LIGNE DE DÉMARCATIION ENTRE LES OCCUPÉS ET L'AZILE LIBRE

Longue de 300 km, elle traverse tout le Loir-et-Cher. Le Cher fait office de ligne de démarcation. C'est une véritable frontière contrôlée par les allemands, la marine, les maquisards et les résistants. Les points sont les points de passage obligés, qu'ils soient des douaniers allemands et français.

Des passages réguliers, spécialement pour les réfugiés.

Des passages réguliers, spécialement pour les réfugiés.

La ligne de démarcation avait officiellement séparé le sud non occupé de la zone occupée. Les occupants de l'Est et du Sud ont permis cependant des passages clandestins.

18 panneaux de Chissay/Saint Georges à Noyers/Bléré

FAVEROLLES : UN HAUT LIEU DE PASSAGE

Le pont de Montrichard était un des principaux points de passages officiels.

Les Allemands avaient organisé sur le pont une étroite surveillance pour la sécurité de leurs convois militaires. Les Français cherchaient aussi une étroite surveillance car leur poste frontalier se situait près du territoire des sans soucier vers Loches, Tours et Jézeu-Algais.

Face à l'intensification des passages clandestins, les Allemands installèrent début mai, de nombreux « douaniers », en fait un corps d'élite spécialisé dans la garde des frontières et dit le chibon.

Les frontières des deux zones passaient alors en « moments » permanents pour leurs besoins professionnels.

Les contrôles étaient souvent très passifs, y compris pour les résistants, jusqu'à tomber à corps les plus illustres.

Faveroles-sur-Cher cache et héberge beaucoup de personnes pressés à qui la nuit leur faisait de faux papiers.

Retrouver plus de détails sur les passeurs de Faveroles-sur-Cher sur le panneau situé rue de la plage.

EN DÉCEMBRE 2023 le conseil municipal a décidé l'installation d'un seul panneau.

EN FÉVRIER 2024, afin de positionner un panneau à la plage, lieu important de passage, la commune de Montrichard a proposé de co-financer un panneau avec notre commune, ce qui a été accepté par le conseil municipal.

Le Chemin de Mémoire est constitué de 19 panneaux correspondant aux principaux points de passage dans les communes engagées sur le projet. Ils comportent deux faces : l'une avec un texte général explicatif sur la ligne, l'autre spécifique au point de passage considéré. Une large place a été consacrée aux passeurs. Sur les panneaux figurent des Q/R codes, ils permettent de visualiser des extraits du film de Philippe Gauthier «D'une rive à l'autre»

Le Chemin de Mémoire, ayant obtenu le Label 80° du Comité départemental de labellisation, a été inauguré le 7 septembre 2024, en présence de nombreuses personnalités.

Implantations des 19 panneaux

Chaque commune est représentée et spécifique au lieu. Il n'y a pas d'ordre pour les découvrir.

Chissay-Notre-Dame 7 - après le pont de Favières	Théval 2 - au-dessus des Moutiers 7 - au-dessus de Tallevy	Saize 11 - sous maison des Couffins
Montrichard 2 - ponton de Chis Fleau 1 - ponton de Jean-Earl	Saint-Amand-sur-Cher 3 - au-dessus de Bray	Marolles-sur-Cher 13 - ponton de l'église 12 - ponton de la gare du Ch
Bouré 4 - au-dessus de la rue de l'église	Noyers-sur-Cher 10 - au-dessus de l'église 11 - au-dessus de l'église de Saint-Aignan	Angé 12 - ponton de la gare
Mailhac-sur-Cher 7 - au-dessus de Vireuil	Faveroles-sur-Cher 11 - au-dessus de l'église 12 - au-dessus de l'église de Saint-Aignan	Saint-Julien-de-Châtillon 16 - ponton de la gare
		Faveroles-sur-Cher 11 - au-dessus de l'église 12 - au-dessus de l'église de Saint-Aignan
		Saint-Georges-sur-Cher 13 - ponton de la gare

Hommage aux passeurs

Ce chemin raconte les actions courageuses à la ligne de démarcation. Il a un double aspect, se souvient mais aussi raconte aux jeunes générations ce que fut cette période sombre de notre histoire du XIXe siècle.

Il s'inscrit dans notre volonté constante de rendre hommage à tous les combattants de la France des années 40, de ceux du camp des libertés, résistants notre pays des Occupants et la résistance aux valeurs fondamentales de liberté, égalité, fraternité.

Tout peuple et toute nation ont besoin de garder leur mémoire. Appuyez pour pouvoir se projeter vers leur avenir.

D'une rive à l'autre ... Portraits de passeurs ... À Faveroles

À FAVEROLLES

Bernard Chevaller (1903-1991) est le propriétaire du moulin de la Motte sur le Cher. Celui-ci ne produit plus de farine. Une glacière a été construite à côté. Ainsi, le moulin est en zone occupée et fait passer les gens sur le bief du moulin, avec l'aide d'**Anatole Bodard**, l'éboueur. La personnalité exemplaire des douaniers allemands facilite les passages entre deux patrouilles. **Mme Chevaller** cache elle du courrier dans la poussette de son bébé. Elle l'achemine à la poste de Faveroles en se promenant aux heures de sa visite car elle avait observé que les Allemands la laissaient passer sans contrôle, respectant le sommeil de l'enfant. Pour plus de sécurité, elle demandait à sa bonne de donner régulièrement des gâteaux aux chefs des patrouilles.

Adelaide David puis Vallée (1906-1982), habite avec son mari **Paul** (1898-1959), originaire de Pontlevoy, aux Caves à Faveroles. Elle travaille au Bazar Bleu à Montrichard. Elle est contactée par **Michel Bodard de la Jacopière** (1918-1991) dont les parents sont les propriétaires du château des Bordes à Pontlevoy. Lui-même avait été contacté par un responsable du réseau F2, un des premiers réseaux de filières d'évasion créé par des officiers polonais dont le gouvernement est en exil à Londres. Elle fait passer par le pont son seul soit avec Michel Bodard en utilisant des faux papiers. Elle récupère des gens à l'auberge du Cheval Blanc au Bout du Pont, passe par une petite porte derrière et traverse les prés vers la mine « libre ». La mairie de Faveroles finançant de faux papiers. Michel Bodard, jeune et sportif, fait ainsi passer à la nage à hauteur de l'Audouinière. Il sera arrêté le 27 mars 1942 et condamné à 5 mois de prison. Ses contacts avec le groupe F2, avaient lieu par l'entremise de **M. Marcel Malet** (1897-1994) qui tient l'Hôtel Le Courrier qui fut un passeur régulier avec son fils Bernard (1926-2003) jusqu'à son départ en 1942.

Robert Firmin (1921-1987) habite cher ses parents à Faveroles où son père est garde-champêtre et pratique aussi des passages. Il continue avec des jeunes copains un groupe qui s'adonne au passage de matière régulière. Ils n'appartiennent à aucun réseau. Ils sont très organisés. Ils vont récupérer en barque les candidats au passage sur la rive occupée du Cher. Avant et durant la traversée, un ou deux de ces jeunes surveillent les lieux aux jumelles. Robert Firmin assure les traversées. Son métier de boucher le met en contact avec les éleveurs dont les bœufs passent dans les prés inter-zones de Faveroles comme **Serin ou Laleu**, le patron de Sertout. Il préfère se rendre à Loches en zone non-occupée plutôt qu'à Montrichard et y rencontre des convoyeurs avec lesquels il organise de futurs passages. Le 10 septembre 1942, il est arrêté dans la rue de Bouré (voir page ailleurs), déposé le 24 janvier 1943. Il reviendra de déportation très durement pour le restant de sa vie.

Marcel Neville, est d'origine belge. Il était employé de la SNCF dans le Nord. A la retraite, le couple était venu s'installer à Faveroles. C'est un ancien combattant de la grande guerre, qui veut régler à l'occupation de ses deux parents. Ils habitaient au Bout du Pont, en face de l'Auberge du Cheval Blanc. Ils accueillent les postulants au passage à qui ils faisaient emprunter un petit chemin derrière leur maison. Ceux-ci rejoignaient une vieille maison où Jean Sertout les attendait pour leur faire traverser les prés. C'était un mode de passage fréquemment utilisé par Sertout. C'est chez les Neville qu'il se réfugia le jour de son évacuation pour passer en zone non occupée. Le couple fut dénoncé mais les Allemands n'ont pas pu le confondre.

Le Cher, une frontière intérieure

Hôtel d'Effiat - Montrichard

De Chissay/St Georges à Noyers/St Aignan Le Cher, une frontière intérieure 25 juin 1940 - 1er mars 1943

Conférence : Samedi 2 septembre à 15h

Exposition : 1, 2 et 3 septembre 10h/12h - 14h/18h

Entrée Gratuite





Ingrédients

- 2 bottes de radis
- 4 pommes de terre
- 2 tablettes de bouillon de volaille
- 1 oignon
- 30 gr de beurre
- 4 cuillères soupe de crème
- Sel, poivre

Le pain était un aliment de base sous l'occupation, mais il pouvait être fait avec des farines de substitution en raison de la rareté du blé. Des farines de maïs, de pomme de terre ou d'autres céréales pouvaient être utilisées pour produire du pain.

Les légumes étaient importants pour compléter les rations alimentaires. Les gens cultivaient souvent des potagers dans leur jardin pour avoir accès à des légumes frais : des carottes, des choux, des haricots verts, des

pommes de terre, des navets et des radis étaient couramment utilisés. Recette de cette époque quelque peu améliorée pour que vous puissiez la refaire.

Exemple : 2 tablettes de bouillon de volaille étaient faites avec les carcasses de poule, et la crème avec de la graisse animale.

Soupe aux fanes de radis

Pour 4 personnes // Préparation : 50 min // Cuisson : 20 min

- 1 Peler et émincer l'oignon, éplucher les pommes de terre et les couper en rondelles. Laver les fanes de radis.
- 2 Dans une cocotte, faire fondre le beurre et faire revenir l'oignon sans le colorer.
- 3 Ajouter les pommes de terre et les fanes de radis. Faire revenir l'ensemble 5 min.
- 4 Ajouter le bouillon, diluer dans 1 litre d'eau. Laisser cuire 20 min doucement et à couvert.
- 5 Ajouter au dernier moment la crème et mixer l'ensemble.
- 6 Servir sur une tranche de pain grillé (facultatif).

Bonne dégustation !



Le SMIEEOM

SMIEEOM Val de Cher
Votre syndicat d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères

Pour toute information sur nos services, appelez le 02 54 75 76 66

→ Mise à disposition de sacs de pré-tri, Petit Guide de tri, Réglette de tri, stop-pub...

→ Aide à l'achat de composteurs,

→ Réception de l'Eco du Tri dans votre boîte aux lettres,

abonnement à la newsletter : www.smieeom.fr

SMIEEOM Val de Cher
Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères
22, rue de Gâtines - 41110 SEIGY
smieeom.val2c@orange.fr
www.smieeom.fr
[@smieeom](https://www.smieeom.fr)

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Elles sont collectées chaque semaine. Le bac gris de collecte ne doit contenir que des déchets non recyclables.

→ La poubelle doit être sortie la veille du jour de la collecte.

→ En cas de jour férié, les collectes sont assurées normalement, à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre : si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent durant la semaine, jusqu'au samedi.

→ Le contenu du bac est directement transporté vers un incinérateur ou un centre d'enfouissement. **Pensez-y ! N'y jetez pas de déchets recyclables ou dangereux.**

BESOIN D'UN BAC ? Appelez le 0 800 350 103

→ Emménagement ou déménagement.

→ Changement de volume, selon la taille de la famille.

→ Réparation, vol ou disparition du bac.

Afin de simplifier les échanges d'information, merci de vous munir du numéro inscrit sous le code barre de l'étiquette au dos de votre bac.

DÉCHÈTERIES

Billy | Contres - Le Controis-en-Sologne | Montrichard Val de Cher | Noyers
Horaires d'ouverture

	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi	10h-12h/14h-17h	9h30-12h/14h-18h
Mardi	fermées	9h30-12h/14h-18h
Mercredi	10h-12h/14h-17h	9h30-12h/14h-18h
Jeudi	10h-12h/fermées	9h30-12h/fermées
Vendredi	10h-12h/14h-17h	9h30-12h/14h-18h
Samedi	10h-12h/14h-17h	9h30-12h/14h-18h

Fermeture les dimanches et jours fériés.

FONCTIONNEMENT

Carte d'accès SMIEEOM obligatoire, à demander à l'agent d'accueil si vous ne l'avez pas encore ou en cas de perte..

Le dépôt en déchèterie est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire, à raison de 1m³ par jour et par benne de déchets, de 2m³ par jour pour les déchets verts. Il est payant pour les déchets verts et le non-valorisable des professionnels.



AIDE À L'ACHAT DE COMPOSTEUR

Vous souhaitez passer au compostage individuel de vos biodéchets ?

Le SMIEEOM propose une aide financière d'un maximum de 50 € à l'achat de votre composteur.

Formulaire de demande disponible sur www.smieeom.fr, ou à récupérer info@smieeom.fr ou 02 54 75 76 66

Randonnée pédestre

Dimanche 9 juin 2024, la municipalité a organisé sa troisième randonnée pédestre au profit de l'association de la cantine scolaire.

250 marcheurs ont arpenté les sentiers de la commune jusqu'au ravitaillement bien apprécié de tous ces courageux!

La municipalité reste déçue du manque de participation des familles d'enfants de l'école et espère que la prochaine randonnée prévue le dimanche 18 mai 2025 et inscrite sur le calendrier de la FFR, attirera leur attention.



COULEURS DU MONDE
CAMPING ****

SAS SPIREA
1 Rond Point de Montparnasse - 41400 Faverolles-sur-Cher
+33 02 54 32 06 08
contact@camping-couleurs-du-monde.com

DOMAINE DE LA HAUTE CLÉMENCERIE
VINS DE TOURAINE

EARL Patrick MAHOUEAU
41400 FAVEROLLES-SUR-CHER
Tél/Fax : 02 54 32 49 38 - Port. 06 79 28 02 74

Blanc - Rosé
Rouge

Méthode Traditionnelle

La Fabrique

PIZZERIA ARTISANALE

Montrichard - 41400
10 rue de Blois
02 54 93 07 95

www.lafabrique-restauration.com

Réseaux Techniques Canalisations

R.T.C.

ADUCTION D'EAU
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET AUTONOME
RESEAUX DIVERS

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS - TERRASSEMENT

245 Rue des Aubépines - 41110 SAINT-AIGNAN-SUR-CHER
Tél. 02 54 75 41 69
E-mail : rtc.saint-aignan@orange.fr

NC CREATIONS

Peinture & aérogaphie
Tout support
Réparation toute carrosserie
Travail des métaux
Soudure Alu & Inox

02 54 75 44 51 / 06 07 54 16 76

NC creations
3 route Beaune Village - 41400 Chissay en touraine

TABAC - LOTO - PRESSE - PMU - BAR
Centre Commercial Montparnasse

Librairie - Papeterie - Carterie - Bijoux - Montres - Cave à cigares

Du mardi au samedi 7h30/19h • Le dimanche 9h/12h
Centre commercial Carrefour Faverolles sur Cher 02 54 32 51 19

Garage LOISEAU **SCAR**

Spécialiste dans la vente et la réparation de mécanique agricole et motoculture toutes marques.
Depuis plus de 30 ans au service de nos clients, en atelier ou à domicile.
Pour satisfaire les professionnels et les particuliers, nous disposons :

- Un service de flexibles hydrauliques, réparation pneus, pulvérisation, climatisation
- Un magasin libre-service de 500m2 (alimentation animale, arrosage, plomberie, électricité, électroportatif, téléphones, vêtements ...)

Service de qualité, conseils,
A l'écoute des besoins, réactivité dans les commandes de pièces...
« AU GARAGE LOISEAU il y a tout ce qu'il faut »
Ouvert du lundi au samedi midi
12 Barillet - 37460 BEAUMONT-VILLAGE
Tél 02 47 92 60 41 - contact@garageloiseau.fr - www.loiseau-agri.com

Le SIAAM



Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (S.I.A.A.M.) regroupe 11 communes : **ANGÉ ; CHISSAY EN TOURAINE ; FAVEROLLES-SUR-CHER ; MAREUIL-SUR-CHER ; MONTHOU-SUR-CHER ; MONTRICHARD VAL de CHER (BOURRÉ ET MONTRICHARD) ; PONTLEVOY ; POUILLÉ ; SAINT JULIEN DE CHÉDON ; SAINT GEORGES-SUR-CHER et VALLIÈRES LES GRANDES**

soit un linéaire de réseaux de 200 km et 9 000 abonnés.

Le S.I.A.A.M exploite la station d'épuration d'une capacité de 22 500 équivalent par habitant située au lieu-dit « La Varenne » à Chissay-en-Touraine.
En 2023, la station d'épuration a traité 1800 m³ d'effluents journaliers qui ont produit 230 tonnes de boues.

Le syndicat intercommunal exerce les compétences suivantes :

- 1) Collecte des Eaux Usées
- 2) Transport des Eaux Usées (réseau constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'assainissement)
- 3) Traitement des eaux usées
- 4) Contrôle des Eaux Parasites
- 5) Contrôle des Nouveaux Branchements au Réseau d'Assainissement Collectif sur l'ensemble des communes adhérentes au S.I.A.A.M.

Le Syndicat effectue l'entretien de ses postes de refoulement situés dans les communes membres.

Depuis le 11 janvier 2011, par arrêté du président, le SIAAM a autorité pour contrôler les branchements au réseau d'assainissement collectif des installations privées et publiques, lors des transactions immobilières et de fonds de commerce, sur l'ensemble des communes adhérentes au SIAAM.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, toutes les communes du Syndicat ont transféré la compétence de la

gestion et de l'entretien de l'ensemble de leur réseau d'assainissement collectif au SIAAM. Aussi, l'établissement préserve 198,180 km de canalisation de transfert d'eaux usées.

À partir du 1^{er} janvier 2025, avec l'application de la Loi Notre, la compétence assainissement passe Communautaire. La gestion technique et administrative reste de la responsabilité du syndicat d'assainissement (voir contacts ci-dessous).

Le syndicat est géré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant).

CONTACTS SERVICES TECHNIQUES ET CONTRÔLES

02 54 32 72 23 • servicetechnique@siaamv2c.fr

CONTACT SECRÉTARIAT

64, Route de Tours BOURRÉ
41400 Montrichard Val de Cher
02 54 32 61 58 • secretariat@siaamv2c.fr
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h

CONTACT ASTREINTE TOUS LES SOIRS ET WEEK-END

(à compter du 1^{er} janvier 2025)
02 19 00 53 20

BILAN DE L'ANNÉE 2024

- ➔ Recrutement d'un agent technique en mai 2024 ;
- ➔ Travaux d'extension du réseau d'assainissement, « Les Raimbaudières » à Saint-Georges-sur-Cher ;
- ➔ Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du centre-bourg de Monthou-sur-Cher ;
- ➔ Acquisition d'un camion-grue de 3,5 tonnes ;
- ➔ Remplacement Presse à Vis (filière traitement des boues).

PROJETS 2025

- ➔ Adhésion de la Commune de Thésée au syndicat.
- ➔ Travaux de réhabilitation sur la Commune de Montrichard, Rue des Tilleuls et Rue des Vallées de Chanvre.
- ➔ Réhabilitation du système de traitement des effluents à Vallières-les-Grandes.
- ➔ Construction d'un nouveau bâtiment (stockage et bureau administratif) à la station d'épuration.

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

Attention, l'assainissement n'est pas la poubelle, ne pas jeter lingettes, couches, protections hygiéniques...

INFOS

Il est formellement interdit de réaliser ou de faire réaliser des travaux de raccordement sans l'autorisation préalable du SIAAM.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le SIAAM assure la mise en place de la boîte de branchement qui est à la charge de l'abonné. Doit être réalisé dans un délai de 2 ans, selon la législation en vigueur, le raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Dans le cadre d'un bien immobilier neuf, le SIAAM pourra faire vérifier par un agent du syndicat que les installations privées et les branchements sont corrects avant tout raccordement au réseau public.

TARIFS (TTC) 2025 POUR LES 12 COMMUNES ADHÉRENTES

Abonnement annuel	60 €
Redevance (rejet eaux usées).....	2 €/m ³
Taxe de droit de raccordement	1 400 €
Forfait acquisition d'une boîte de branchement.....	1 700 €
Demande de diagnostic (contrôle).....	205 €
Contre-visite de contrôle (après travaux éventuels).....	110 €
Intervention technique (tarif horaire).....	110 €
Nettoyage de siphon.....	45 €
Débouchage canalisation.....	3 €/ml
Passage caméra + rapport.....	5 €/ml

Optic Montparnasse



Vos opticiens
Franck BENAÏTIER
Marie BENAÏTIER

3 rond point montparnasse
41400 Faverolles sur cher
02.54.93.08.38

opticmontparnasse2@orange.fr



Agences Béviard Lauzier Prédial

Orléans N° 17003366 13002416 13002210

Agents Généraux

12 rue du pont de l'arche - 37550 St Avertin
30 rue de Tours - 41400 Montrichard
43 rue Nationale - 41140 Noyers sur Cher
02 54 32 00 53

Mail : agence.blp@axa.fr



Le SIAEP

Le Syndicat assure en régie directe la production et la distribution d'eau potable sur les communes de Montrichard Val de Cher, Chissay en Touraine, Angé, Pouillé, Mareuil-sur-Cher, Faverolles-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon, Saint-Georges-sur-Cher et une partie de la commune de Monihou-sur-Cher « Route des Vaublins », pour une population totale de 13 000 habitants et 7 656 abonnés sur 324 km de réseau.

1, rue des Fauvettes
41400 MONTRICHARD VAL DE CHER
02 54 32 07 83
accueil@siaepvaldecher.fr

BUREAU

Président • M. VALADE Jean-Michel
1^{er} Vice-Président • M. DUPONT Daniel
2^e Vice-Président • M. THIELIN Yannick

Horaires

Le secrétariat est assuré par M^{mes} GODEAU Barbara, HAUDEBERT Jacqueline et DA COSTA LOPES Marie du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (fermé au public le mercredi mais l'accueil téléphonique est assuré). Les services techniques sont assurés par M^s JOUANNEAU Jean-François, FOUILLET Damien, JOSEPH Denis, PINON Pierre, CHERTEMPS Xavier, DONZET Loïc et COTTIER Martial, POULAIN Serge du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Un service d'astreinte est assuré en dehors de ces horaires d'ouverture, il suffit de composer le n° d'urgence.

→ Pour les problèmes administratifs (factures, réclamations...) et les fuites peu importantes, manques de pression... Merci d'appeler les jours d'ouverture du secrétariat.

N° d'urgence 24h/24 - 7j/7

02 54 32 07 83

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Changement de compteurs d'eau potable et pose de compteurs avec module radio (environ 1000 compteurs) ;
- Création de branchements neufs ;
- Réhabilitation des réservoirs sur tour de Saint-Georges-sur-Cher et Pouillé ;
- Reprise des branchements « Rue des Vallées de Chanvre » à Montrichard Val de Cher ;
- Mise à jour du SIG (Système Informatique Géographique) ;
- Renouvellement de la canalisation « Le Petit Perchas » à Angé ;
- Renouvellement de vannes sur l'ensemble des communes ;
- Entretien du patrimoine immobilier.

PRÉVISIONS 2025

- Réfection de branchements en plomb
- Pose de compteurs avec module radio
- Renouvellement de la conduite AEP « Rue de Pontcher » et « Route d'Amboise » à Montrichard Val de Cher
- Réhabilitation du réservoir sur tour « Les Bélitres » à Montrichard Val de Cher
- Déplacement d'une conduite d'eau potable qui se trouve en partie privée à Angé (600 m avec reprise des branchements)
- Réfection du surpresseur « Le Poliveau » Bourré à Montrichard Val de Cher

NOUVEAUTÉS

AU 1^{ER} JANVIER 2025 → Transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes Val de Cher Controis

Votre compteur d'eau potable sera relevé deux fois dans l'année (un relevé au printemps et un autre en automne).

Envoi de deux factures réelles dans l'année.

INFORMATIONS

Pensez à protéger votre compteur avec du polystyrène en période hivernale

- Le remplacement d'un compteur gelé est à la charge de l'abonné (154.00 €).
- N'oubliez pas de vérifier de temps en temps votre consommation d'eau en contrôlant votre compteur.
- Il est rappelé aux abonnés que toutes facilités doivent être accordées aux agents du service des eaux pour la relève du compteur ainsi que pour son remplacement.

De nombreuses fuites (environ 35 000 m³ soit 70 châteaux d'eau) ont été répertoriées cette année chez les abonnés, nous invitons donc ces derniers à une plus grande vigilance.

→ Une fuite détectée est une facture maîtrisée

Sur l'ensemble des courriers envoyés aux abonnés pour surconsommation seulement 1/3 de réponses reçues.

En cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur

Il est rappelé que les fuites après compteur sont à la charge de l'abonné. Toutefois, les modalités de plafonnement de la facture, appelées « l'écrêtement », ont été mises en place par le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur. Renseignez-vous auprès du secrétariat pour connaître les modalités d'application et la marche à suivre.

Ne sont pas prises en compte les fuites sur les appareils ménagers et les équipements sanitaires ou de chauffage ainsi que sur les robinets extérieurs, arrosages automatiques...

Afin de mieux informer et alerter ses abonnés en temps réel, le syndicat s'est équipé du système d'information PANNEAUPOCKET.

Vous y trouverez des informations pratiques telles que le règlement du service, les coupures d'eau pour cause de fuite avec la localisation, les

prévisions de travaux, les périodes de relève des compteurs d'eau...

Cette application est gratuite ; il n'est pas nécessaire de créer un compte et aucune donnée personnelle n'est demandée.

PETIT RAPPEL

L'abonné n'est pas autorisé à

- User de l'eau autrement que pour son usage personnel et celui de ses locataires ou en mettre à la disposition d'un tiers sauf en cas d'incendie ;
- Modifier le dispositif de comptage, ou y adapter un dispositif complémentaire quelconque, en gêner le fonctionnement, en briser les scellés, démonter le compteur, le reposer à l'envers ;
- Faire sur son branchement des opérations autres que la fermeture ou l'ouverture du robinet d'arrêt situé à l'aval du compteur ou du robinet de purge.

Toute manœuvre illicite des appareillages liés au réseau public ou toute modification de ce dernier donnera lieu à la facturation d'une amende forfaitaire d'un montant de 500 €

MODALITÉS DE FACTURATION

Depuis le 1^{er} janvier 2021, plusieurs moyens de paiement sont proposés, à savoir :

- Prélèvement mensuel
- Paiement en ligne
- Paiement de proximité (chez les buralistes)
- Prélèvement automatique annuel
- Chèque (à envoyer au SGC de Romorantin)

Pour tous les problèmes liés aux règlements, merci de contacter directement le SGC de Romorantin.

Le SIAEP VAL DE CHER n'est pas habilité à gérer les encaissements ; ceux-ci sont gérés par la Trésorerie de Romorantin-Lanthenay. Il est inutile de nous envoyer vos règlements ou de les déposer dans notre boîte aux lettres.

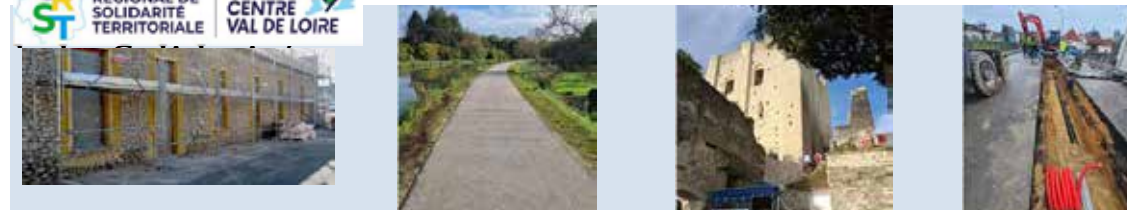
	Exercice 2022	Exercice 2023
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,2	2,2
INDICATEURS DE PERFORMANCE		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
Rendement du réseau de distribution	92,3 %	93,1 %
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,6	0,6
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,5	0,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,25 %	0,25 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais

Retrouvez toute l'actualité du pays de la vallée du cher et du romorantinais sur son site internet www.pays-sud41.fr



LE CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE



Le contrat Régional de Solidarité territoriale conclu avec la région Centre-Val de Loire s'est achevé le 13 octobre 2023. Ce sont plus de **180 projets** qui ont été accompagnés engageant la quasi-intégralité (96%) de l'enveloppe allouée par la région (11,7 Millions d'euros).

Parmi les projets soutenus, on peut citer le réaménagement urbain du quartier du Bourgeau à Selles-sur-Cher, la réhabilitation du Donjon de Montrichard-Val de Cher, le soutien à la création de la MSP de Selles-sur-Cher ou encore la réalisation de la véloroute Cœur de France à vélo de 77 kms d'est en Ouest le long du Canal de Berry et du Cher Canalisé.

Depuis le début de l'année 2024, le Pays a été désigné comme territoire prototype pour expérimenter le nouveau dispositif de contractualisation avec la Région. Dorénavant, ce sont les deux communautés de communes composant le Pays vallée du Cher-Romorantinais qui seront les signataires directs avec la Région.

Le Pays est de nouveau référencé pour assurer la mise en œuvre et le suivi du prochain Contrat régional et reste le **partenaire privilégié des communes et Communauté de communes** pour monter les futurs dossiers de demande d'aide. Le nouveau CRST devrait entrer en vigueur en mars 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelable jusqu'en 2030.

S'agissant de Cœur de France à vélo, le pays s'implique depuis avril 2024 dans la mise en place d'une nouvelle dynamique de mise en tourisme cyclable aux côtés des partenaires touristiques locaux. Il participe au comité d'itinéraire « cœur de France à vélo », organisation qui engage l'ensemble des partenaires à contribuer activement à l'animation, au développement, à la promotion et à la maintenance de la véloroute sous 3 dimensions majeures :

- Infrastructure, signalisation et équipements d'accueil cyclables et observation
- Communication et promotion
- Animation des acteurs territoriaux.

Enfin, pour stimuler et accompagner les synergies entre acteurs locaux publics et privés, le dispositif A VOS ID est reconduit et une enveloppe de 650 000 € est disponible pour accompagner les projets novateurs qui peuvent foisonner et se développer sur le territoire. L'aide d'A VOS ID peut être complémentaire d'un appui de leader, le programme européen de développement de l'économie rurale porté également par le GAL du Pays.

→ Contact Pays • direction@pvcr41.fr



LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Depuis 2021, le PAT du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais est labellisé « en émergence » par le ministère de l'Agriculture. À ses côtés, producteurs, artisans commerçants, restaurateurs, distributeurs et associations se sont montrés présents dès 2021 à l'occasion de comités de pilotage et réunions de travail. En juin 2024, une chargée de mission est arrivée avec pour objectif l'élaboration d'un programme d'actions cohérent et coordonné entre tous. **Ce programme devra répondre à 4 enjeux concrets :**

- Accompagner la mise en place des loi EGAlim et Climat et Résilience (concernant notamment l'approvisionnement en produits locaux en restauration scolaire) ;
- Valoriser les producteurs locaux, en lien avec la dynamique touristique de la nouvelle véloroute Cœur de France à Vélo ;
- Lutter contre la précarité alimentaire ;
- Réduire les gaz à effet de serre en agriculture.

Plusieurs actions ont pu être menées en 2024, comme le défi alimentation ouvert à tous, l'animation de la Semaine du Goût dans 13 écoles primaires du territoire, l'organisation de deux soirées ciné-débats à l'occasion du festival AlimenTERRE en novembre 2024.

Pour la fin d'année 2024 et début 2025, le Pays et les communautés de communes se tiennent aux côtés des producteurs dans le lancement d'une étude pour accompagner l'émergence de nouveaux projets. Il s'agira d'aller à la rencontre des producteurs et les aider dans la mise en place de nouveaux débouchés en circuits courts, dans une volonté plus globale de soutenir un lien fort entre producteurs et consommateurs.

→ Contact Pays • pat@pvcr41.fr



LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais porte depuis 2014, le label « Pays d'Art et d'Histoire » pour le sud du département du Loir-et-Cher et procède actuellement au renouvellement du label pour 2025.

Le Label qualifie les territoires qui s'engagent dans une démarche active de médiation et de valorisation de leur patrimoine dans toute leur diversité, de la Préhistoire à l'architecture du XXI^e siècle.

49 communes en bénéficient au travers du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais.

En partenariat avec les Communautés de Communes et les collectivités du territoire, le Département du Loir-et-Cher, ainsi que les acteurs culturels et touristiques de notre Région, notre label s'inscrit dans un projet de territoire pour sensibiliser les habitants et le jeune public à leur cadre de vie

→ Contact Pays • pah@pvcr41.fr



LE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ - COT ENR

Il s'agit d'un dispositif de l'ADEME relayé par le Pays depuis 2017. Il permet d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans une **stratégie de maîtrise de l'énergie.**

Les missions assurées par le conseiller s'articulent autour de 3 axes :

- L'animation et la sensibilisation (veille réglementaire, visite de bâtiments exemplaires, mise en réseau des acteurs)
- L'aide à la décision (bilan énergétique, note d'opportunité ENR)
- L'accompagnement opérationnel et financier (suivi études, demande de subventions)

De nombreux projets ont bénéficié de ce dispositif sur le territoire : citons la rénovation exemplaire de l'école de **Villeherviers**, celle de la salle des fêtes de **Gy-en-Sologne**, ou encore celle de la mairie de **Saint-Julien-sur-Cher**.

Le « Contrat d'Objectif Territorial de développement des **énergies renouvelables thermiques** » (COT ENR) est une déclinaison du Fonds Chaleur de l'ADEME pour de petits projets de bois-énergie,

de géothermie de surface, ou encore de solaire thermique. Le Pays s'apprête à signer un COT ENR dit de 2^{ème} génération pour la période 2024-2028. A la clé, un accompagnement technique et financier à destination des collectivités, mais aussi des entreprises et des associations, pour appuyer des projets de chaleur renouvelable.

Le précédent contrat a vu la réalisation de trois chaufferies bois plaquettes qui permettent d'économiser 622 tonnes de CO2 éq/an (soit l'équivalent de 62 voitures essences récentes roulant 10 000 km/an).

Ces trois installations se situent sur les communes de **Soings-en-Sologne, Mur-de-Sologne, et Chissay-en-Touraine**, et desservent respectivement des serres horticoles (EARL La Gitinière), un château (SCI La Morinière), et un groupe scolaire.



→ Contact Pays • cep@pvcr41.fr

LEADER - PROGRAMME EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Ce programme est destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement et permet de soutenir et financer des actions innovantes portées par des acteurs locaux, qu'ils soient publics (collectivités, établissements publics...) ou privés (associations, entreprises...).

Le programme européen LEADER est porté par le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais pour la période 2023- 2027.

Pour cette nouvelle stratégie, il s'agit de : « Valoriser les ressources d'aujourd'hui, inventer les ressources de demain pour le renouveau économique, la transition écologique et la cohésion sociale du territoire de la vallée du Cher et du Romorantinais ».

→ Contact Pays • leader@pvcr41.fr

Communauté de communes Val de Cher Controis

À retenir de l'année 2024



ENVIRONNEMENT

Engagement de la communauté de communes dans le projet européen LIFE_LETSGO4Climate, coordonné par la région Centre-Val de Loire. L'objectif est de développer des actions concrètes en faveur de la transition énergétique en favorisant la production d'énergie renouvelable et en contribuant à la réduction de la consommation énergétique. Le tout en engageant directement les citoyens afin de créer une dynamique collective.

ENFANCE-JEUNESSE

Lancement du programme Savoir Rouler À Vélo pour apprendre aux enfants, avant leur entrée au collège, à être autonome à vélo en ville. Expérimenté à l'accueil de loisirs de Soings-en-Sologne, il sera étendu à d'autres structures du territoire en 2025.

RANDONNÉE

21 panneaux de randonnée ont été installés au départ de 44 circuits, ce qui ne représente pas moins de plusieurs centaines de kilomètres à pied cumulés. Tracés des parcours, nombre de kilomètres, durée, points d'intérêt, ces panneaux donnent toutes les informations utiles avant de débiter une randonnée.

CULTURE

Le projet culturel « Éclats de lire en Val de Cher Controis », destiné à développer la lecture à haute voix, a permis d'organiser 30 ateliers auprès de 120 participants de tout âge dans 6 structures pilotes et de rassembler 330 personnes à l'occasion de 5 événements grand public.

SPORT

À l'occasion du passage de la flamme olympique sur le territoire le 08 juillet, de nombreuses manifestations ont été proposées fédérant les différentes communes du Val de Cher Controis ! Organisées par le département de Loir-et-Cher avec les communes de Thésée et de Montrichard Val de Cher et le soutien de la communauté de communes, elles ont rassemblé au total près de 4 000 personnes.

SANTÉ

Les Maisons de santé pluriprofessionnelles de Selles-sur-Cher et Meusnes ont été inaugurées en présence d'une soixantaine de personnes. Elles viennent compléter l'offre de soin en s'ajoutant aux deux maisons de santé communautaires déjà existantes et aux quatre maisons de santé communales ou privées du territoire.

SERVICES

Les France services communautaires de Saint-Aignan et de Selles-sur-Cher se sont adaptées pour un meilleur accueil des usagers ! Quand la première a bénéficié de travaux de réaménagement, l'autre a déménagé dans de nouveaux locaux plus grands et plus accessibles puisque de plain-pied.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

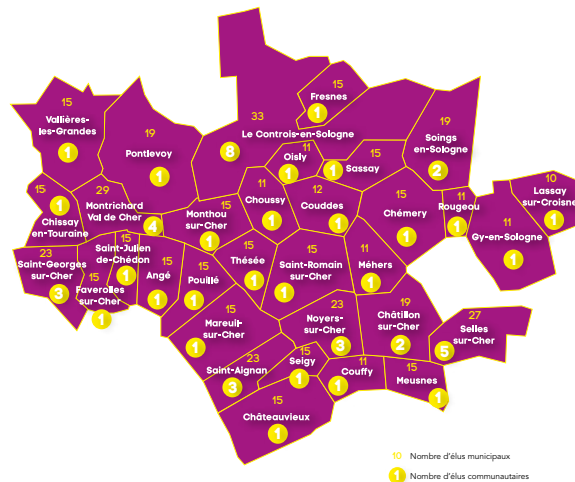
Pour une égalité de traitement entre les différentes communes, le Val de Cher Controis a souhaité prendre en charge les compétences eau potable et assainissement. Ce transfert sera officiel au 1er janvier 2025 et permettra une coordination intercommunale.

CŒUR DE FRANCE À VÉLO

Débutés en juin 2023, les travaux de la véloroute « Cœur de France à Vélo » sont sur le point de se terminer. Construction de pistes, d'ouvrages d'art, d'aires de repos, l'ensemble de la véloroute et de ses infrastructures devrait être livré début 2025.

Plus d'infos sur www.val2c.fr

VOTRE TERRITOIRE



NOS MISSIONS

- Développement économique et touristique
- Aménagement de l'espace
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Enfance jeunesse
- Politique de santé
- Politique culturelle, sportive et de loisirs

CHIFFRES CLÉS

48 000 habitants

33 communes

55 élus communautaires

112 M€ de budget 2024



Suivez toute l'actualité et les événements de votre Communauté de communes

sur facebook

sur www.val2c.fr

sur linked in

par newsletter

AEB
LOCATION-VENTE
Le bon outil au bon moment

LOCATION • VENTE
MATÉRIEL BTP - INDUSTRIE - PARTICULIERS

MAGASIN OUTILLAGE VENTE DE MATERIEL NEUF & OCCASION

LES OUTILS DU PROFESSIONNEL AU SERVICE DU PARTICULIER !

Pro ou particulier pour tout louer contactez AEB

aeb-branger.fr
contact@aeb-branger.fr

MONTHOU-SUR-CHER • BLOIS • ROMORANTIN • VENDÔME

0 820 200 232 Service 8,00 €/min + prix appel

AU PHIL DU TERROIR
produits du terroir et de France

CADEAUX, CAVES, SPIRITUEUX

02 54 71 02 26

80 rue nationale | 41400 montrichard

A Fleur d'eau
Artisan Fleuriste
Toutes compositions florales

5, place Bretonneau
41400 Saint-Georges-sur-Cher
02 54 32 40 04

Règlement par

Entreprise de MAÇONNERIE

TOUS TRAVAUX FUNÉRAIRES
RÉNOVATION - CARRELAGE
ISOLATION

Romain BROCHERIOUX
Successeur Jean-Pierre Biquemard
2 rue des Fauvettes «Les Lièvreries»
41400 MONTRICHARD VAL DE CHER
Tél./Fax : 02 54 32 09 44 - Port. 07 89 60 86 70
romain.brocheriou@gmail.com

EIFFAGE

ROUTE

Travaux routiers
Matériaux enrobés
Travaux publics et particuliers

IDF CENTRE - ETS VAL DE LOIRE
Rue de la Cendresie
41140 NOYERS-SUR-CHER
Tél. : 02 47 26 41 32
Fax : 02 47 26 45 91

SUPER U
CHISSAY EN TOURAINE

U DRIVE
coursesu.com

U location

www.magasins-u.com



Le Nouvel Espace du Cher

2024 : une année hydrologique singulière qui a nécessité des adaptations pour le Nouvel Espace du Cher (NEC)

Le NEC gère le patrimoine de l'histoire du Cher navigable pour le compte de l'État. En 2024, le NEC a renouvelé les **portes d'écluses** de Larçay et prépare la prochaine opération, à savoir le changement des portes de Nitray, à Athée sur Cher.

En raison des crues de fin de printemps, les **barrages à aiguilles** sont levés tardivement : finalisation début août au lieu de juillet. En fin de saison, alors que les agents du pôle Domaine Public Fluvial (DPF) s'apprêtaient à retirer les aiguilles et coucher fermes et tabliers, une nouvelle crue de plus de 400 m³/s survient. Le travail en condition de sécurité n'a pu reprendre que début novembre. Soulignons la solidarité qui s'est mise à l'œuvre avec le soutien des associations locales pour les opérations à quai.

Dès maintenant et sur 2025, le NEC se met au travail pour programmer la réparation des barrages endommagés et revisiter la gestion des ouvrages.

Durant l'hiver, les agents s'attèleront au traitement de la végétation des berges du domaine : élagage, export et suivi du plan de gestion.

Le patrimoine fluvial, ce sont aussi les chemins de halage et les 15 maisons éclusières qui bordent le Cher... Pour sauver et réhabiliter ce patrimoine en conciliant restauration du bâti ancien et enjeux écologiques, le NEC poursuit sa stratégie démarrée en 2023.

Ce projet permet au syndicat de rivière d'animer un projet de territoire touristique, fluvial, culturel et naturel à l'échelle du bassin versant du Cher. En inscrivant les maisons éclusières le long de Cœur de France à vélo, le NEC construit une identité singulière de l'itinéraire, active des étapes et déploie un récit de territoire vivant capable de porter un projet d'avenir pour la Vallée du Cher, à suivre en 2025 !..

NOTONS LES TEMPS FORTS DE 2024

- ➔ Le Forum de lancement, le 20 mars à Civray-de-Touraine. Une centaine de personnes présentes démontrant la forte attente du territoire ;
- ➔ Les Assemblées du Cher sur 4 jours en mai pour éprouver l'itinéraire à vélo, révéler les ressources de la Vallée et fédérer une communauté de personnes liée par la rivière.

Une équipe-projet constituée d'une coordinatrice et d'une architecte-maître d'œuvre vient compléter l'équipe technique sur la gestion et l'entretien du domaine public.

Partenaires du DPF : les Services de l'Etat, les 4 intercommunalités membres du NEC, la Région Centre Val de Loire, les deux départements 37 et 41, les Syndicats de Pays, les CAUE, les acteurs économiques, culturels et touristiques locaux ainsi que les habitants et usagers du Cher.

Le programme ambitieux de restauration des milieux aquatiques démarré en 2020 avance bien, tant sur le Cher, que sur ses affluents et à l'échelle du bassin versant.

Le Cher accueille des grands migrateurs et les travaux d'amélioration de la continuité écologique se poursuivent. Pour ouvrir la rivière sur tout le linéaire, les élus et le pôle Milieux Aquatiques du NEC se penchent sur le dernier obstacle : le seuil de Ballan-Miré / Saint-Genouph. L'aménagement conciliant usages, efficacité du dispositif pour poissons et kayakistes et maîtrise des coûts est prévu pour 2025.

Les affluents ne sont pas en reste. Le Petit Cher à Tours a fait l'objet de travaux en 2023 et un nouveau tronçon sera restauré l'année prochaine. Dès 2025, vous pourrez profiter de panneaux explicatifs pour un cheminement - découverte - le long de la rivière.

Plus en amont du territoire, le **Chézelles** (37 & 41), le **Sénéelles** (41) et le **Traine-Feuilles** (41) sont étudiés pour définir les actions d'amélioration de leur état. La forte implication des élus et des habitants montre que ces opérations sont attendues. Il pourrait s'agir de replanter des arbres sur leurs berges, traiter les obstacles qui gênent les écoulements, diversifier vitesses, fil de l'eau et habitats.

Et autour des rivières, d'autres espaces méritent notre attention. C'est le cas des **zones humides** par exemple : l'inventaire en cours vise leur préservation et la restauration des plus prioritaires : après l'Indre-et-Loire en 2024, c'est au tour du Loir-et-Cher d'être inventorié en 2025. D'autres zones tampons favorisent l'infiltration de l'eau, la biodiversité, ou encore limitent ruissellement et érosion des sols. Pour cela, le NEC apporte conseils et financements aux collectivités et exploitants agricoles pour planter des haies. Trois chantiers de plantations sont prévus cet hiver 2024-2025, dont un chantier participatif (contacter le NEC pour inscription).

Pour rappel, l'entretien des affluents du Cher doit être réalisé par les propriétaires riverains, légalement propriétaires des berges et de la moitié du lit. Le NEC se tient à disposition pour apporter conseils et accompagnements.

Partenaires du Contrat territorial « Cher canalisé et affluents » : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, les deux départements 37 et 41, les acteurs économiques, associations locales ainsi que les habitants du territoire

contact@le-nec.fr • 02 47 30 81 08 • www.le-nec.fr

France Services

Vous avez une démarche administrative à réaliser et vous ne savez pas comment procéder ?

L'Espace France services de Montrichard Val de Cher est là pour vous aider.

« Les services publics proches de vous, proches de chez vous »

QUELLE AIDE L'ESPACE FRANCE SERVICES PEUT VOUS APPORTER ?

L'Espace France Services permet aux usagers de bénéficier d'un accompagnement de proximité gratuit, à moins de 30 minutes de leur domicile.

J'ai besoin d'aide pour **remplir ma déclaration d'impôts**, je dois faire une pré-demande pour ma **carte d'identité**, je souhaite demander une **allocation sociale**, je dois demander un

remboursement de soins, je souhaite demander une **aide à la rénovation**, je fais face à un **litige**...

Pour tous ces types de démarches, les conseillers France services ont une mission d'aide à l'usager.

L'ESPACE FRANCE SERVICES EST OUVERT

- ➔ Du lundi au jeudi • de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- ➔ Et le vendredi • de 8h30 à 12h30
- ➔ L'accueil est fermé le vendredi après-midi, seuls les RDV avec les partenaires sont assurés.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter au **02 54 32 15 86**.



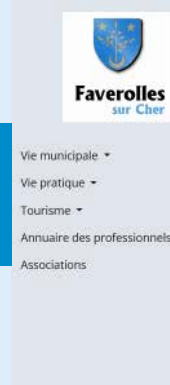
Le nouveau site internet officiel de la commune

Depuis juillet 2024 le site internet a été entièrement renouvelé, afin de permettre aux internautes de profiter des nouveaux outils de connexion.

En vous connectant à l'adresse :

www.faverollessurcher.fr/fr/ vous y retrouverez facilement toutes les rubriques susceptibles de vous intéresser.

Une nouvelle application mobile LOCALITI, mise à votre disposition gratuitement vous permet d'être régulièrement informés sur les actualités de la commune.



N'hésitez pas à la télécharger en vous rendant sur le site de Néopse - Réseau des communes. Une fois inscrits vous recevrez instantanément toutes les informations mises en ligne sur le site officiel.

L'installation d'une nouvelle antenne devrait permettre de supprimer les zones blanches de la commune.

PANNEAU POCKET

À la date du 4 novembre 2024 vous étiez 379 à posséder la commune de Faverolles sur Cher dans vos favoris et receviez ainsi les annonces mises en place. N'hésitez pas à télécharger l'application gratuitement.



LE PETIT
FAVEROLLAIS

